

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

OCTOBRE 1710.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. X.

AVIS DU LIBRAIRE.

LA satisfaction que le Public témoigne de ce Journal, va tous les jours en augmentant: je m'en aperçois aisément par le débit; cela m'oblige volontier à me tenir fourni de Corps complets & de mois separez de cet Ouvrage, afin que les Curieux soient servis aussi-tôt qu'ils le souhaiteront; mais l'Auteur continue d'avertir qu'il ne recevra pas les Memoires & Pieces concernant les interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inserer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchissent: On les averti même qu'ils seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Octobre 1710.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considéra-
ble en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.

I. **S**UR les ordres du Roi d'Espagne, le Marquis de Bay a laissé au Marquis de Risbourg le Commandement de l'Armée d'Estramadoure, qui depuis la prise de Miranda sur le Duore, n'a fait d'autre entreprise en Portugal, que de bloquer la Ville de Bragance, ce qui a donné lieu aux Portugais de mettre leurs troupes en mouvement, pour aller dégager cette Place: on en attend l'issuë: Mr. de Bay alla joindre le Roi en Aragon au mois d'Août, où la guerre étoit plus allumée que dans les autres Etats de la Monarchie.

Monseur de Bay va en Aragon, & laisse à Mr. de Risbourg le commandement de l'Armée d'Estramadoure.

II. Il y a eu trois actions entre l'Armée du Roi d'Espagne & celle des Alliez en Aragon, ou sur les frontieres de Catalogne, dont nous avons à parler ce mois ci; nous en rapporterons avec sincerité toutes les principales circonstances qui sont venuës à nôtre connoissance, rejetant celles qui n'ont pour fondement que des bruits sans aucune

Combat d'Almenar,

R 2

preuve:

preuve: pour le faire avec plus de désintéressement, voyons ce que les deux partis opposés en ont dit eux mêmes, & commençons par le Combat qui se donna à Almenar, à cinq lieuës de Lerida le 27. Juillet.

Le 26. Juillet les deux Armées décampèrent de la gauche de la Segre: celle des Espagnols passa cette Riviere à Lerida, & celle des Alliez à Balaguer: le 27. le Roi Philippe V. détacha le Duc de Sarno & le Sr. Verboom Lieutenans Généraux, avec douze Regimens de Cavalerie & quatre Bataillons de l'avant-garde, pour aller se saisir du Pont d'Alfarax & des passages de la Nogara Ribargossana, sur l'avis que Sa M. eut, que l'Armée des Alliez commandée par le Comte de Staremberg, étoit en mouvement pour passer cette Riviere, & venir occuper un Camp avantageux près de Lerida, afin de porter le fort de la guerre en Aragon, & soulager la Catalogne. Ce détachement fut prévenu par les Alliez, qui non seulement passerent la Nogarra, mais s'avancerent jusqu'aux hauteurs d'Almenar, où le Combat fut donné le 27. Juillet entre six & sept heures du soir: voici comme en ont parlé Mrs. Stanhope & Belcastel, dans les Relations qu'ils en ont envoyé, & qu'on a imprimé en Hollande & en Angleterre.

„ *Le Roi Charles* & Mr. de Staremberg
 „ ayant tenu Conseil, il fut resolu de pré-
 „ venir les Espagnols au delà de la Segre
 „ & de la Nogara: Mr. de Stanhope prit
 „ les devans avec quatre Regimens de
 „ Dragons & vingt Compagnies de Gre-
 „ nadiers, qui firent tant de diligence,
 „ qu'ayant

qu'ayant passé avant midi la Nogara ,
arriverent sur les hauteurs d'Almenar
avant les Espagnols. Toute l'Armée eut
passé après midi, & comme le terrain
étoit pressé, elle fut rangée sur huit li-
gnes, quatre de Cavallerie & quatre d'In-
fanterie; elle avoit 20. pièces de Canon
qu'on mit en batterie: le Roi Charles, sui-
vi des Ministres de Portugal & de Savoye,
reconnoissant que les Espagnols n'avoient
que 19. Escadrons & 4. Bataillons assez
mal postez, ne voulant pas leur donner
le tems de se retirer pendant la nuit, ou
d'être joins par le reste de leur Armée
qu'on sçut être en marche, ordonna
qu'on les attaquât, ce qui fut fait avec tant
de vigueur vers les sept heures du soir,
que la gauche fut d'abord rompuë, la
droite fit plus de resistance, mais enfin
tout lâcha le pied: le champ de Bataille
resta aux Alliez; toute la Cavallerie Espa-
gnolle fut entierement défaite, & sans l'ob-
scurité de la nuit qui ne permit pas de
les poursuivre, toute leur Armée auroit
été taillée en pièces. Nous avons (di-
sent les Généraux des Alliez,) eu envi-
ron 400 hommes tuez ou bleffez, Mi-
lord Rochefort & le Comte de Nassau
sont du nombre des premiers, Milord
Stanhope & Milord Cuper sont bleffez
legerement; du côté des Espagnols, ils
doivent avoir perdu 1500. hommes tuez,
bleffez ou prisonniers; le Duc de Sarno
est du nombre des morts, le Sr. Verboom
bleffé & prisonnier.

Les Espagnols ne disconviennent pas d'a-
voir été maltraitez à Almenar par superio-
rité

rité de leurs ennemis & la mauvaise disposition du terrain ; mais ils ne conviennent pas d'y avoir perdu 1500. hommes, puisque par la revûe qu'on fit de leur Armée après le Combat, il ne leur manquoit que 300. Fantassins & 150. Cavaliers ou Dragons, y compris les déserteurs : Pour preuve que toute leur Cavalerie ne fut pas défaite dans ce Combat, c'est que les Alliez ont encore combattu contr'elle dans deux actions différentes, dont nous allons parler : on ne doit pas oublier ici une circonstance de la Relation que Mr. Stanhope a envoyé en Angleterre ; par cette victoire ,

„ (dit ce Général ,) nous avons le plaisir

„ d'être détrompez de la grande opinion

„ que nous avons conçu de la Cavalerie

„ Espagnolle , ce qui nous avoit tenu en

„ grand respect jusqu'ici ; mais nous ne

„ feindrons plus de les attaquer par tout

„ où nous les trouverons.

*Combat de
Penna/ua.*

III. En effet les Alliez l'attaquerent le 15. Août près de Pennalva entre la Cinca & l'Ebre , & éprouverent que cette Cavalerie n'étoit pas encore si à médriser : c'est ici le second Combat dont nous avons à parler, voici comme les Espagnols l'ont rapporté.

„ Le Roi d'Espagne aprennant que

„ l'Armée des Alliez s'avançoit dans l'A-

„ ragon , & vouloit lui couper la commu-

„ nication avec la Castille , donna toute son

„ application à pourvoir Lerida de tout ce

„ qui lui étoit nécessaire à une longue dé-

„ fense en cas de siège , & marcha avec

„ le reste de son Armée vers Fraga le 12.

„ Août , quoique Sa Majesté fut indisposée :

„ le

des Princes &c. Octobre 1710. 233

le 13. elle passa la Cinca, le 14. elle alla camper à Torrente, & le 15. elle marcha vers Pennalva, prenant la route de Sarragosse. Les Alliez qui avoient passé la Cinca à Monçon, s'avancerent vers Fraga, pour disputer le passage de cette Riviere, mais les Espagnols l'ayant déjà passé, les Alliez détacherent 28. Escadrons pour donner sur l'arriere garde, qui étoit composée de 13. Escadrons des quatre Regimens de Cavalerie qu'on nomme des Asturies, du vieux Rouffillon, de Rocoblanco, des Ordres vieux, avec un Escadron des Gardes du Corps Valones, de la Compagnie du Prince de Tserclaës. Le 15. Août ces 28. Escadrons attaquèrent les 13. Espagnols, lesquels après avoir essuyé le premier feu, chargerent les Alliez le sabre à la main, les rompirent & les mirent en fuite: Ils se rallierent derrière les défilés des gorges des montagnes entre Candasnos & Torriente, & revinrent à la charges diverses fois, mais nonobstant leur supériorité furent toujours battus & repoussés jusqu'à la vûe de leur Infanterie qui s'étoit avancée jusqu'à demi lieuë de là. Enfin les Alliez se retirerent au delà de Candasnos, & l'Armée du Roi continua sa marche vers Pennalva. On fait monter la perte des Alliez à mille hommes tuez ou bleffez, leur ayant pris sept Etendars & deux paires de Timbales. Le Roi prit alors la route de Sarragosse à cause de ses indispositions, & laissa la conduite de l'Armée à ses Lieutenans Généraux, qui tenoient la même route.

*L'Armée
des Alliez
est superieure
à celle
des Espa-
gnols.*

IV. L'Armée des Alliez suivoit de près celle des Espagnols; celle là étoit devenuë beaucoup superieure, depuis qu'avant le Combat d'Almenar, elle avoit été jointe en deux fois par le secours de 5. à 6000. hommes venus d'Italie & de Gironne, & par cinq mille hommes que le Général Staremberg avoit fait venir du Lampourdan, dans le tems que la descente des Alliez en Languedoc, tenoit dans l'inquietude les troupes Françoises en Roussillon, sous les ordres du Duc de Noailles, & les empêchoit de penetrer en Catalogne: d'ailleurs l'Armée d'Espagne étoit considérablement diminuée, non seulement par le détachement du Camp volant sous les ordres du Baron d'Huart, qu'on a dispersé aux Châteaux de Monçon, Estadilla & plusieurs autres postes qu'on avoit prétendu de garder, pour empêcher les courses des Miquelets, par d'autres détachemens que Sa Majesté Catholique avoit sur les Côtes du Royaume de Valence, & enfin par les grosses Garnisons qu'on a laissé à Tortose, Lerida, & autres Places le long de l'Ebre, la Segre & la Cinca.

*Le Roi
d'Espagne
retourne à
Madrît.*

V. Il étoit difficile que le mouvement des deux Armées n'engageât une action générale: en effet le 20. Août il y eût une Bataille sanglante près de Saragoffe, que les Alliez ont gagnée, & dont le mauvais succez a obligé le Roi d'Espagne de s'en retourner à Madrit, où il arriva le 24. Août: Comme il y avoit 8. à 10. jours que Sa Majesté étoit indisposée, ayant eu plusieurs accès de fièvre; les Généraux ne voulu-

rent

des Princes &c. Octobre 1710. 235
rent pas qu'il exposât sa personne. A l'é-
gard de la Bataille dont nous parlons, com-
me nous n'en avons reçu que la première
nouvelle, venuë de la part des Espagnols,
nous ne sommes pas en état d'en rappor-
ter toutes les particularitez dans cette en-
droit : si avant que ce journal soit achevé,
nous en recevons des Relations plus cir-
constanciées, de part ou d'autre, nous en
ferons mention plus bas. Voici en atten-
dant, l'aveu que que les Espagnols font
de la perte de cette Bataille.

De Sarragoffe le 20. Août 1710.

L'Armée d'Espagne ayant passé l'Ebre sur
le Pont de cette ville, celle des Alliez passa
presqu'en même tems cette Rivière à Pinna
au dessous de Fuentes à environ 4. lieuës
d'ici. Les deux Armées s'étant approchées
passèrent la nuit en Bataille. Hier le Roi vi-
sita les deux lignes, & vouloit absolument
rester à la tête de son Armée, quoi que trois
heures auparavant il eût un accéz de fièvre
assez violent; mais tous les Généraux lui re-
montrèrent très respectueusement, que sa san-
té & la conservation de sa personne étoit
trop chere à ses sujets, pour souffrir qu'elle
l'exposât avec si peu de ménagement; prie-
rent Sa Majesté avec tant d'instance, qu'en-
fin elle consenti de s'éloigner à environ une
lieuë de l'Armée; aujourd'hui à la pointe du
jour on a commencé de titer avec un suc-
céz à peu prés égal; mais le Duc de Havré
fût tué dès le commencement, par une volée
de Canon, qui lui a emporté la cuisse. A onze
heures la Bataille a commencé avec beau-

*Bataille de
Sarragoffe-*

coup

coup de vivacité & de valeur de part & d'autre : les Lieutenants Généraux Amezaga & Mahoni, qui étoient à la droite de nôtre Armée enfoncèrent d'abord la gauche des ennemis, on crut alors la Bataille gagnée : nôtre gauche s'avança en même tems dans l'espérance d'en faire de même de la droite des Ennemis; ceux-ci reculèrent d'abord jusques à la portée du fusil de deux Bataillons, que le Général Staremberg avoit caché dans une Ravine, à l'inçu de nos Généraux, qui prirent en flanc la gauche; le feu de ces deux Bataillons obligea la gauche de plier sur leur droite, & de mettre le corps de Bataille en desordre; il fut si grand, qu'il ne fut pas possible de retablir le bon ordre; enforte que le Marquis de Bay se vit contraint de lâcher pied, jusques à Aragon, à trois lieues d'ici, derriere la petite Riviere de Xalon, où il rallia d'abord environ dix mille hommes, & où Mrs. d'Amezaga & Mahoni allerent peu après le joindre, avec les troupes de la droite, qui au commencement de l'action étoit victorieuses, ce qu'ils firent en si bon ordre que les Alliez n'ont pas jugé à propos d'inquieter cette retraite : Les ennemis sont restez Maîtres du Champ de Bataille, de partie de l'Artillerie; & comme nôtre Ville est sans defense les Portes leur sont ouvertes, & nous les attendons de moment à autre : Comme il n'y a pas deux heures que la Bataille est finie on ne peut pas aujourd'hui en marquer les particularitez. &c.

Par d'autres avis venus de Paris, on a appris, que le debris de cette Armée avoit remonté l'Ebre, jusqu'à Tudella, où le
Marquis

des Princes &c. Octobre 1710. 237

Marquis de Bay & le Prince de Tserclaes avoient rassemblé un Corps d'environ quinze mi le hommes à dessein d'attendre sur la frontière de Navare, Mr. le Duc de Vendôme, & un renfort de troupes Françoises capable d'arrêter les progrès des Alliez : que Mr. de Bay étoit campé à Tudella, & Mr. de Tserclaes à Agreda à trois lieuës de Terraçona sur la rivière de Quicles : Que le Duc de Pratameno avoit un troisiéme corps de troupes moins considerable à Daroca sur la Rivière de Xiloca ; que suivant les mouvemens que feroit Mr. de Staremberg, ces trois Corps se joindroient ou agiroient separément. Les avis venus de Madrid confirment la même chose ; mais ils ne disent encore rien sur la perte de part & d'autre. Voici la Copie d'une lettre de Lerida assez conforme à ce qu'on vient de lire.

De Lerida le 26. Août 1710.

Je ne doute pas Mr. que nos ennemis qui ont fait des trophées du petit Combat d'Almenar, quoi que ce ne fût qu'une minutie, eut égard à plusieurs avantages bien plus considerables que nous avons remportez sur eux depuis le commencement de la Campagne ; je ne doute pas, dis je, qu'ils ne publient dans les Pais éloignez, que la Bataille de Sarragosse, qui se donna le 20. de ce mois, ne soit pour eux une victoire complete, & que leurs émissaires n'envisagent déjà la Conquête entière de nôtre Monarchie : mais je puis vous assurer, sans que la prevention me préoccupe, que les affaires du Roi d'Espagne

*Lettre sur la
Bataille de
Saragosse.*

ne sont ni desespérées, ni poussées au point que nos ennemis le croient : l'événement vous convaincra de cette vérité ; en attendant je vais vous rapporter en peu de mots la situation où sont les affaires en ce Pais-ci.

Le Roi Catholique ayant appris que les ennemis s'étoient emparés du Pont de Monçon, d'Estadilla & de Balbastro, qu'ils dirigeoient leur marche vers Saragoſſe, resolut de les suivre & de les devancer s'il étoit possible ; il laissa des garnisons assez fortes à Lerrida, Fraga & Mequinenſa, pour la sûreté de ces Places & des environs : il envoya ordre au Sr. Trincheria Gouverneur d'Arens, de faire sauter ce Château, de brûler toutes les provisions qu'il ne pouvoit pas apporter, & de venir avec sa garnison à Lerrida, ce qu'il a exécuté.

L'Armée du Roi ne consistant plus qu'à environ 18000. hommes, se mit en marche le 12. Après qu'elle eût passé la Cinca son arrière garde fut attaquée le 15. entre Torrenté & Pennalva, par 28. Escadrons des ennemis, qui furent repoussés à diverses fois, avec une perte considérable de leur part : l'Armée ennemie, renforcée de troupes venues d'Italie & du Lampourdan, consistoit en 32. mille hommes lorsqu'elle passa la Cinca à Monçon : celle du Roi fit tant de diligence qu'elle arriva près de Villa Franca sur l'Ebre le 17. & y fit halte le 18. Le Comte de Staremberg qui arriva en même tems à Offera à une lieüe de Villa Franca, quoiqu'elle eût la moitié moins de chemin à faire, fit jeter ses ponts sur l'Ebre à Pinaa : le Roi après avoir traversé la Rivière de Gallejo, passa l'Ebre sur le Pont de Saragoſſe le 19. Les deux

Armées

Armées se rangerent en Bataille à la vûe de cette ville-là. Le même jour 19. le Roi détacha le Duc de Pratemeno, avec une Brigade d'Infanterie & quelques Escadrons, pour aller occuper le poste de Daroca, sur la route de Madrit, de peur que l'ennemi ne s'en fassit: dans ce tems là le Comte de Louvignies nôtre Gouverneur, fit enlever un Convoy de 50. chariots chargez de vivres & d'argent pour l'Armée ennemie.

Le 20. à six heures du matin, les deux Armées se canonnerent jusques à dix heures; le Duc d'Havré fut tué dès le commencement: l'Archiduc se retira à Pinna, & ne se trouva pas à la Bataille: Mr. de Staremberg, étant superieur en nombre, avoit formé son Armée sur trois lignes; les Espagnols n'en avoient que deux: nôtre droite rompit la gauche des ennemis, & renverserent leurs deux premieres lignes; nôtre gauche composée pour la pluspart, de nouvelles levées alla aussi à la charge; mais deux Bataillons qui la prirent en flanc, l'ayant fait plier, elle mit le Corps de Bataille en desordre, sans qu'il fût possible de rétablir l'ordre; Enfin on fut obligé de se retirer, avec 5. pièces de Canon & tout le bagage, qui étoit de l'autre côté de l'Ebre; les ennemis restèrent: i. si Maîtres du Chanp de Bataille & de 16. pièces de Campagne: Le Marquis de Bay est à Tudella avec environ 9000. hommes; le Prince de Tserclaes avec environs 6000. hommes à Agrena: ainsi nôtre perte n'est pas considerable, & l'on espere de la reparer avant qu'il soit peu de tems. &c.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

Mr. de Vendôme va en Espagne commander l'Armée du Roi Catholique.

I. LE Conseil de Madrid, de l'aveu de tous les Grands d'Espagne ayant témoigné qu'ils souhaiteroient que Monsieur le Duc de Vendôme allât commander l'Armée du Roi d'Espagne ; Sa Majesté Catholique donna ordre au Duc d'Albe son Ambassadeur en France, d'en faire la proposition à ce Prince, d'en demander l'agrément au Roi son Ayeul. Sa Majesté y ayant donné les mains, lorsqu'elle vit, par le retour de ses Plenipotentiaires de Gertruydemberg, que les Alliez s'éloignoient de plus en plus de la Paix, par les conditions impossibles qu'ils proposèrent dans la dernière Conférence, Mr. de Vendôme se disposa au voyage d'Espagne.

Ce Prince pris congé du Roi le 18. Août, & refusa les cinquante mille écus que sa Majesté lui avoit destiné pour sa Campagne ; voici dans quels termes il en remercia Sa Majesté.

Son compliment desintéressé au Roi.

SIRE, je supplie Votre Majesté d'employer cet argent, en faveur de ceux qui feignent, ou qui véritablement, sont moins en état que moi, de donner à Votre Majesté & à l'Etat des marques d'un devoir, d'un zele & d'un attachement desintéressé. J'ai trouvé dans mes propres ressources, cent mille livres qui suffisent pour les frais de mon voyage, j'espère même de n'être point à charge

des Princes &c. Octobre 1710. 24^e

à charge à la Couronne d'Espagne : Je ne doute point, SIRE, que Vôtre Majesté & le Roi Catholique, ne trouvent dans tous leurs Sujets à proportion, de semblables témoignages de zèle, d'attachement & de fidélité. Les Ennemis des deux Etats, travaillent efficacement à reveiller tant en France qu'en Espagne des vertus naturelles aux deux Nations, qu'un calme, ou de trop longues prosperitez avoient comme enseveli dans une espece de letargie.

II. Il y a quelques mois, que Mrs. de la Ville de Perpignan firent en faveur du Sr. Rigaud fameux Peintre, leur Compatriote, ce que les Ephesiens firent autrefois pour le fameux Appelles : Ils l'ont incorporé dans le nombre de leurs Bourgeois Nobles. Le droit dont Perpignan jouit de créer des *Bourgeois Nobles*, est un des plus beaux qu'une Ville puisse avoir. Je ne connois dans l'Europe que Barcelonne & Perpignant, qui ayent ce Privilege, comme Appelles eut exclusivement à tout autre Peintre, le droit de faire le Portrait d'Alexandre le Grand; le Sr. Rigaud a fait celui du Roi, qu'on voit avec une espece d'admiration, dans les Appartemens de Versailles.

*Perpignan
& Barcelonne
ont droit
de créer des
Bourgeois
Nobles.*

III. Si l'année 1709. s'est distinguée par une disette sans exemple, celle de 1710. a réparé amplement les désordres que celle-là avoit causez, par une recolte de grains qui a surpassé de beaucoup l'attente de tous les hommes : Toutes les terres en France & dans les Etats voisins, qui ont été bien préparées & fidèlement ensesencées, ont generalement produit plus du double de ce qu'elles

*Multipli-
cation sur-
prenante de
dix grains
de bled.*

qu'elles produisoient les autres années :
Voici une remarque de cette fécondité ex-
traordinaire, qu'on a crû digne d'entrer dans
ces memoires, & dont on peut tirer des
consequences avantageuses pour ceux qui
ne negligent pas de bien preparer leurs terres.

Dans un Jardin de Pont sur Seine, on
jeta le premier Septembre 1709. trente
grains de Seigle de la recolte de 1708. il
n'y en eut que dix qui vinrent en maturité,
& qu'on coupa au mois de Juillet 1710.
chacun de ces dix grains ont produit vingt
épies, chaque épie a eu 37. & 38. grains;
ensorte que ces dix grains en ont produit
sept mille cinq cens : sans doute que la bonté
du terroir & la graisse de ce Jardin ont le
plus contribué à cette fécondité surprenante:
mais il faut tirer de là cette conséquence,
que si les Laboureurs ne negligoient pas
si fort la culture & l'amandement de leurs
terres, elles produiroient beaucoup plus
qu'elles ne font ordinairement.

*Mr. de Po-
lignac vend
à l'Abbé de
Louvois la
Charge de
Maitre de-
laChapelle
Musique.*

IV. Après la mort de Mr. le Tellier
Archevêque de Reims, le Roi donna à Mr.
l'Abbé de Polignac Auditeur de Rotte,
(connu par ses Ambassades, & en dernier
lieu aux Conférences de Paix à Gertruy-
demberg) la Charge de Maitre de la Cha-
pelle-Musique de Sa Majesté, vacante par
la mort de ce Prelat : quoi qu'il n'y ait que
5700. livres de gages fixes pour cette Char-
ge, ou pour bouche à Cour, ceux qui la
possèdent ont d'autres appointemens & plu-
sieurs revenans-bons considerables, outre
la juridiction qu'ils ont sur toute sorte
d'Officiers de la Chapelle & Musique du
Roi; ce qui rend cet emploi fort brigué.

V. Com-

des Princes &c. Octobre 1710. 243

V. Comme le Roi (à ce qu'on écrit de Paris) a nommé Mr. de Polignac pour son Ambassadeur en Espagne , cet Abbé a obtenu l'agrément du Roi pour vendre cette Charge à Mr. l'Abbé de Louvois , Neveu de Feu Mr. l'Archevêque de Reims , qui n'en ignore pas tous les attributs , & qui l'achete , dit-on , cent cinquante mille livres. quoiqu'elle ne soit pas hereditaire.

A R T I C L E III.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **Q**uelque souplesse que le Pape ait faite depuis quelques années , pour fléchir la Cour de Vienne , le Conseil Aulique soutient son infailibilité , prétendant n'avoir point erré dans les dogmes de l'équité , ni de la politique ; lors qu'elle s'est emparée de Comachio en pleine Paix : non plus qu'en suscitant au S. Siege les chagrins que la Cour de Rome a supporté avec assés de tranquillité , ou en éludant les plaintes & les propositions que Don Albano Neveu & Nonce du Pape a faites à Vienne ; où l'on s'est contenté de le flater de la conversion du Prince Electoral de Saxe , & de ramener au giron de l'Eglise Catholique plusieurs Princes de la Confession d'Ausbourg ; même le Czar de Moscovie , après qu'il auroit mis fin à la guerre de Suede & de Pologne.

II. Il est certain , que bien loin de rendre Comachio ; ni répondre aux raisons alléguées par la Cour de Rome , touchant la

Mécontentement du Pape contre la Cour de Vienne.

Nouveaux chagrins que l'Empereur

S

longue

Le Duc de Modene donne au Pape.

longue possession & les droits que le S. Siège avoit sur cette Place, les Imperiaux en ont renforcé la Garnison & augmenté les fortifications : le Marquis de Prié Ambassadeur de l'Empereur, déclara au Pape dans une Audience qu'il en eut au mois d'Août, qu'il ne s'agissoit point, quant à present de d'agiter l'affaire de Comachio ; qu'il falloit examiner auparavant les pretentions de la Maison d'Est sur le Duché de Ferrare, & donner sur cela satisfaction au Duc de Modene ; parce que Sa M. I. étoit un si bon Prince, qu'il ne vouloit pas que la discussion de ses propres intérêts retardassent un moment l'examen de ceux des Princes ses Alliez, qui s'en repositoient sur l'honneur de sa protection.

Ces nouveaux chagrins qu'on donne au Pape, ont obligé la Congregation qui travailloit à l'affaire de Comachio, de se separer sans rien conclure : ainsi cette affaire est reculée & plus embrouillée que jamais.

Les Imperiaux passent à travers des Etats de l'Eglise & y commettent des violences.

III. Il y a quelques mois que le Pape, toujours complaisant, accorda aux Ministres de la Maison d'Autriche le libre passage dans les Etats de l'Eglise à quelques Regimens de Cavalerie & Infanterie, qui passoient de Naples en Piémont. Sa S. pour mieux captiver les bonnes graces des Cours de Vienne & de Barcelone, se chargea de faire fournir *gratis* les fourages à ces Troupes, sur l'affurance que le Marquis de Prié lui donna, que les Officiers & les Commissaires Imperiaux qui étoient à la suite de ces Regimens, payeroient comptant les autres danrées, & tout ce qui leur seroit fourni par les Sujets du Pape.

Deux Régimens Imperiaux, qui venoient de Naples, sous les ordres du General Wallis, ayant traversé le Bolonnois, les Magistrats envoyèrent des Deputez à leur rencontre, pour porter des rafraichissemens aux Officiers, munis d'un pouvoir suffisant, pour exiger le payement de ce qui leur auroit été fourni, suivant les ordres venus de la Cour de Rome. Ces Troupes ne se contenterent pas des simples étapes qu'on leur avoit préparées, elles exigèrent de leurs Hôtes beaucoup au de-là; en extorquerent de l'argent, enleverent des Chevaux & d'autres bestiaux dans la Campagne; en un mot ils prirent tout ce qu'ils trouverent qui pouvoit les accommoder: avant de fortir du Bolonnois ils demanderent aux Deputez des Magistrats de Bologne quittance de toutes les fournitures & du dégât; sur le refus qu'ils en firent (à moins qu'on ne leur donnât l'équivalent en argent) le Général Wallis fit faire alte à ses Troupes, & leur ordonna de vivre à l'Allemande, jusques à ce que ces quittances fussent délivrées en bonne forme: pour éviter de plus grands désordres, les Magistrats de Boulogne donnerent des quittances sans réserve, telles que le Général Wallis les minuta; par lesquelles ils déclarerent, que le Général Wallis leur avoit payé comptant & en especes courantes, non seulement tout ce qui avoit été fourni aux troupes Imperiales, pour leur subsistance; mais aussi tout ce qui pouvoit avoir été pris ou exigé par les Soldats à l'insçu & sans ordre de leurs Officiers, au moyen de quoi Sa M. Imperiale & tous autres étoient valablement

*Le Général
de Wallis ex-
torque des
quittances
des Sujets
du Pape.*

„ déchargez de toutes prétentions quelconques au sujet du passage de ses troupes dans le Boulonnois.

Après que ces fatigans Hôtes furent sortis du Bolonnois, les Magistrats firent dresser une protestation dans les formes devant Notaire, contre la violence de ce procédé, qu'on envoya à Rome; le Pape en fit faire des plaintes au Marquis de Prié, qui ayant déjà reçu la quittance que le Général de „ Walis lui avoit envoyé, en soutint la validité, & offrit de faire revenir après la „ Campagne finie, les Officiers & les Soldats de ces Regimens dans le Bolonnois, „ pour être confrontez avec leurs accusateurs: comme le remede parut pire que le mal, la Cour de Rome jugea à propos d'ensevelir cette plainte avec un grand nombre d'autres, dont elle n'a pû recevoir aucune satisfaction.

*Campagne
infructueuse
de Mr. de
Thaun.*

IV. Nonobstant la superiorité des Alliez en Piémont, le Général Thaun n'a pû exécuter aucun de ses projets en Dauphiné ni en Provence, il a repassé les Alpes sur la fin du mois d'Août, ayant rencontré Monsieur le Maréchal de Berwick sur son passage, dans tous ses mouvemens: ce Maréchal n'ayant jamais pris le change, ni fait de faux pas, qui pût donner prise sur lui à son ennemi.

*Mr. de Sa-
voye de-
vient suspect
aux Alliez.*

Mr. Thaun a rejeté sur les Officiers Généraux de Savoye, le mauvais succès de cette Campagne; cette accusation a réjali jusques sur Mr. le Duc de Savoye, quelques lettres d'Allemagne & d'Hollande ont même insinué que S. A. R. devoit suspecte aux Alliez, & qu'on vouloit exiger de

de ce Prince, qu'il confiât aux Imperiaux la garde des Villes de Coni, Sufe & Yvrée, pour ôtages de sa fidelité dans la grande Alliance, jusques à ce qu'on eût achevé de détrôner sa fille & son gendre, en les dépoüillant de tous les États de la Monarchie d'Espagne.

On n'a pourtant pas appris que ce Prince ait fait depuis six ans aucune démarche en faveur de la Couronne d'Espagne, & on peut dire à la gloire de *S. A. R.* que ses Ministres ont vû fort tranquillement les propositions que les Alliez ont faites en dernier lieu, touchant la paix dont ils ne veulent point entendre parler, que sous la seule condition, *d'ôter à sa propre fille la Couronne qu'elle a sur la tête*: Mr. de Savoye n'a point reclamé contre cette condition, ses Ministres à Vienne, en Catalogne, en Angleterre & en Hollande, y ont donné de continuelles assurances, que leur Maître ne mettra point bas les armes jusques à ce que le Roi Philippe V. la Reine son Epouse, & toute sa Famille soient entierement chassés d'Espagne, & que sa fille soit contrainte de perdre le nom de *Reine*, pour prendre celui de simple *Duchesse*.

Ce sacrifice, (d'autant plus considérable pour Mr. le Duc de Savoye, qu'il n'a jamais trouvé la moindre occasion de se plaindre du Roi son gendre, ni de la Reine sa fille,) n'est pas capable de le mettre à couvert du soubçon de ses Alliez: les differens engagements qu'il a pris dans la précédente guerre & pendant celle-ci, sont peut-être l'unique fondement de cet ombrage, & des surtez que les Alliez veulent

lent prendre, en s'emparant de ses Places.
Les suites éclairciront toutes choses.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
SUISSE depuis le mois dernier.*

*Different
de Tockem-
bourg mis en
negociation.*

I. **D**ANS l'Assemblée générale des XIII. Cantons Suisses qui s'est tenuë à Bade en Ergueu, les mois de Juillet & Août dernier, on n'a pas pû terminer l'affaire de Tockembourg: il fut seulement convenu que ce démêlé seroit remis à la décision des six Cantons mediateurs & désintéresséz: mais les Cantons de Zurich & de Berne n'y ont donné les mains qu'à condition que les trois Châteaux * occupez en dernier lieu par les Protestans Tockembourgeois, ne seront pas restituez à l'Abbé de St. Gal, qu'après la décision de ce different, au lieu que les Cantons Catholiques intéresséz dans cette affaire, appuyez du Comte de Trautmansdorff Ambassadeur de l'Empereur, demandoient que cette restitution précédât la negociation.

*Harague
du Comte
du Luc aux
Cantons
Suisses.*

II. Le Comte du Luc Ambassadeur de France, fit un discours à cette Diette le 19. Juillet, dans lequel il renouvela au Corps Helvetique les assurances de l'estime & de l'amitié du Roi son Maître pour leur République: loüa le zele & la valeur des Troupes Suisses au service de S. M. les exhorta de nouveau de terminer à l'amiable leurs differens domestiques, leur remontra les dangereuses consequences

„ ces

* Voyez Juillet page 23.

» ces pour leur liberté, si quelques-uns des
» Membres se laissoient entraîner dans le
» piège qu'on leur tend, en recherchant
» chez les Puissances étrangères les secours
» ou les remèdes pour appuyer un différent
» domestique: qu'enfin c'étoit par la seule
» union & concorde entre tous les Mem-
» bres du Corps Helvetique, que la Répu-
» blique conservera la haute reputation, que
» leurs Illustres Ancêtres leur ont acquise.

III. Tous les Députez des XIII. Can-
tons envoyèrent le même jour remercier
l'Ambassadeur de France par le Chancelier
& plusieurs Députez, des marques d'affec-
tion & de bienveüillance qu'il venoit de
leur donner de la part de Sa M. T. C.
qu'ils se trouvoient obligez de lui en ren-
dre de très-humbles grâces: qu'en échan-
ge ils assûrent Sa M. de la continuation
d'une bonne intelligence & de la sincere
observation des Alliances du Corps Hel-
vetique avec la France, & prient Mr.
l'Ambassadeur de leur continuer ses mar-
ques de bonté & ses bons offices; lui re-
commandant les intérêts de la Suisse en
général & en particulier.

IV. Mr. le Comte de Trautmansdorf
présenta un mémoire à la Diette le 14 Juil-
let sur l'enlèvement fait il y a quelques mois,
du Capitaine Renaud dans la Ville de Sau-
leure: mais les Députez lui firent connoi-
tre, qu'avant de parler de cet enlèvement,
il falloit que la Cour Imperiale donnât satis-
faction au Corps Helvetique, de l'infraction
que le Comte de Mercy fit l'année dernie-
re, en traversant avec un Corps d'Armée
le territoire du Canton de Bâle: Mr de

*Réponse
des Suisses.*

*Réponse de
Monsieur de
Trautmans-
dorf sur la
violation du
Territoire
Suisse par
Mr. de Mer-
cy.*

Trautmansdorf répondit, que ce passage non suspect & non dommageable de Mercy, n'a point été approuvé par Sa M. Imperiale ni par moi. & j'ai demandé en quoi devoit consister toute la satisfaction suivant vôtre désir, &c.

Déclara-
tions des
Suisses con-
tre les Impe-
riaux & les
François.

V. Les Suiffes peu satisfaits de cette réponse où l'on prétend par une simple négative avoir satisfait à toutes leurs plaintes, firent déclarer aux deux Ministres; que le Corps Helvetique avoit résolu de repousser la force par la force, si l'on s'avisoit de commettre la moindre violation sur son Territoire.

Cette déclaration n'empêcha pas les Imperiaux de faire passer aux portes de Bâle, la nuit du 12. au 13. du mois d'Août quatre chariots partis de Rhinfeld, sur lesquels on avoit mis 8. *Wedelins* ou petites barques, escortées par cinquante hommes armés, apparemment dans la vûë de jeter quelque Pont audessous d'Heuningue, pour y faire passer des troupes & faire diversion dans la Haute Alsace, pendant qu'un autre Corps de Troupes ramassées des Garnisons entre le Rhin & la Basse Meuse, dont nous parlerons plus bas, feroient une autre diversion sur la Moselle. Mr. le Comte du Luc ayant été averti de ce passage sur le Territoire de Bâle, a fait comprendre aux Suiffes, que si l'on continuë d'avoir tant de complaisance pour les Imperiaux, ils auront apparanment la même indulgence pour les troupes du Roi son Maistre, si à l'exemple de ses ennemis elles viennent à commettre quelque infraction.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **U**Ne personne de qualité, ayant écrit à Mr. le Duc de Wolfenbutel, pour le feliciter sur sa conversion à la Religion Catholique Romaine, ce Prince y fit la reponse suivante.

Lettre du Duc de Wolfenbutel sur sa Conversion.

Votre Lettre, Monsieur, vos felicitations, & les vœux que vous faites pour moi, me sont si agreables, que je me suis crû obligé de vous en témoigner m'a reconnoissance: La frequente conversation avec les Catholiques, la Lecture de leurs Livres, leurs raisons solides & véritables, avec les salutaires reflexions que, (par la grace de Dieu,) j'ai faites là dessus, m'ont attiré, & pour ainsi dire, forcé à me mettre de leur Parti.

Vous ne me dites rien dans vôtre lettre, que je n'eusse déjà gravé dans mon cœur; l'esperance d'un bien plus solide & d'une gloire éternelle, a élevé mon esprit au dessus des choses de ce monde; & je ne prie le Dieu tout Puissant, que pour mon salut & la joye perpétuelle de mon ame; je vous la souhaite & à tout le monde; je suis &c: A Wolfenbutel le 29. Avril 1710.

II. Depuis que Mr. l'Electeur Palatin; est en possession du haut Palatinat de Bavière la Regence de Nieubourg a voulu depouiller la ville de Donnawert, du Privilege

l'Electeur Palatin de Poëuille Donnawert de

*ses Privile-
ges*

vilège dont elle jouit depuis long tems, d'avoir un Grénier à Sel : Cela obligea le Cercle de Swabe, d'écrire à la Diette de Ratisbonne, au mois de Juillet dernier, pour lui représenter, que ce Privilege, dont Donawert jouit depuis plusieurs Siècles, (confirmé en dernier lieu par les Administrateurs de l'Empereur en Baviere,) ne pouvoit pas sans injustice, être ôté à une Ville qui a toujours signalé son attachement & sa fidelité inviolable pour l'Empire, dont les Bourgeois, dans la dernière guerre de Baviere, avoient tant souffert par le feu, le pillage & les contributions. Qu'enfin, si Donawert étoit privée de son Magazin à Sel, elle se verroit ruinée, & hors d'état de rien contribuer à l'avenir. Que le Cercle de Swabe prioit la Diétte, d'examiner cette plainte, avec sa justice & son équité ordinaire, & de considérer que cet Etat, quoi que petit, n'en étoit pas moins membre de l'Empire.

*Les Suedois
demandent
l'exécution
de la Neu-
tralité des
Provinces
relevant de
l'Empire.*

III. On a été éclairci de ce qui s'est passé à Ratisbonne, à l'égard de la Neutralité des Provinces Suedoises & Danoises situées dans l'Empire : le 23. Juillet le Sr. Brechmen Deputé de Suede, communiqua au College des Princes, la lettre qu'il avoit reçu de la Regence de Pommeranie, datée de Stein le sept du même mois : elle contenoit en substance.

“ Que les Puissances Alliées, à la requi-
sition même du Czard, des Rois de
“ Dannemarck & Auguste, avoient réglé
“ une Neutralité, touchant les Provinces
“ des Couronnes du Nord, scituées en
“ Allemagne, pour en éloigner une guer-

“ re, qui ne pouvoit qu’être fatale aux H. Al-
“ liez, & favorable à leurs ennemis : Que
“ dans l’esperance que les ennemis de la
“ Suede observeroient religieusement cette
“ Neutralité, les Suedois avoient negligé
“ jusqu’aux précautions de se mettre sur
“ la deffensive dans les Provinces qui leur
“ appartiennent : Que cependant on ap-
“ prenoit de toutes parts, qu’on assembloit
“ aux environs de Vielin, sur les frontié-
“ res de Pologne, 30. à 40 mille Mosco-
“ vites, Polonois & Saxons, dans le des-
“ sein d’envahir la Pommeranie Suedoise :
“ que le danger où cette Province se vo-
“ yoit exposé, menaçoit l’Empire d’une
“ guerre inévitable ; Que pour en preven-
“ nir les consequences, la Regence de
“ Pommeranie, donnoit avis de ces dis-
“ positions aux Etats de l’Empire, afin que
“ leur prudence previenne un mal qui se-
“ roit sans remede, si l’on ne l’arrêtoit
“ dans sa source : qu’ainsi il étoit de l’in-
“ terêt de la cause commune, de faire ob-
“ server une Neutralité dont les Alliez
“ sont les auteurs & les garants, & qui
“ leur est si avantageuse.

L’affaire ayant été mise en deliberation, dans les trois Colleges, le Resultat fut qu’on donneroit copie de cette lettre au Deputé de Saxe, & au Residant d’Hollande, afin de les informer, que si cette Neutralité étoit violée, ce ne seroit pas par la faute des Suedois.

IV. On a imprimé dans presque tous les Etats soumis à la Maison d’Autriche, la copie de la reconnoissance que le Pape Clement XI. fit à Rome le 14. Octob. 1709.
de

Reconnoissance faite par le Pape de Charles d'Autriche pour Roi &c.

de Charles d'Autriche Frere de l'Empereur, pour Roi. Voici la traduction de cette reconnoissance, faite sur l'imprimé de Vienne, telle qu'un sçavant de la première classe me l'a envoyée.

CLEMENT &c : A l'instance prière de nôtre très-cher Fils Joseph premier du nom, élu Empereur; en nous conformant & suivant les vestiges de nos Predecesseurs, Clement V, dans la dernière Clementine sur la Sentence d'excommunication, & des autres Souverains Pontifs, Nous déclarons CHARLES, frere Germain du susdit Empereur Joseph I. Roi dans les Etats & les Places qu'il possède actuellement, & qu'il possèdera peut-être dans la suite; sans prejudice pourtant de nôtre très-cher fils PHILIPPE V. Roi d'Espagne; & en protestant que nous n'avons point examiné les droits ausquels nous ne pretendons donner aucune atteinte, & que Nous voulons & entendons qu'ils conservent toute leur force. Donné à Rome &c.

Il ne faut pas être fort habile homme, pour reconnoître à la lecture de cet acte, que le Pape s'est fait une espee de violence, en donnant cette reconnoissance; mais il n'est pas si aisé de juger quelles ont été les vûes des Cours de Vienne & de Barcelonne, d'exposer aux yeux de tout le public, un écrit, où sans l'aide d'aucun microscope, on apperçoit la crainte & la politique de la Cour Romaine. Sans entreprendre de pénétrer dans ce mystere, & me bornant dans ma sphere historique, je me contenterai de rapporter ici l'endroit de la

Cle-

des Princes, &c. Octobre 1710. 255
Clementine, cité dans l'acte de reconnoissance qu'on vient de lire : on le trouvera dans le Chapitre IV. du Livre cinq des Clementines titre 10. de la Sentence d'excommunication, en ces termes.

Si le Souverain Pontife donne à quel-
qu'un le titre de quelque dignité, quelle
qu'elle soit, qu'il le lui donne de parole,
par jugement juridique, dans une consti-
tution ou par Lettres, qu'il le lui donne
par honneur, & qu'il traite avec lui de
quelque maniere que ce soit, sous cette
qualité, il ne faut pas croire qu'il approu-
ve, desaprouve ou qu'il confere un nou-
veau droit à ce prétendant, &c.

V. Le Général Heister ayant fait inve-
stir Nehusel depuis plusieurs mois, marcha
avec toute l'Armée Imperiale au commen-
cement du mois d'Août, & tous les prépa-
ratifs necessaires pour ailer former le siegè
de cette Place dans les formes : le Gouver-
neur fut sommé de rendre la Ville, il répon-
dit qu'il le feroit dans trois mois, si entre
ci & ce tems là il n'étoit pas secouru : Mr.
Heister ne lui donna que quinze jours, &
ayant laissé les soins du Blocus au Général
Palfi, il marcha avec son Armée, qu'il di-
visa en trois Corps, & qu'il posta sur les
trois routes que pouvoit prendre le Prince
Ragotski pour venir au secours de la Place ;
ainsi on attend de moment à autre l'avis
que Nehusel aura capitulé.

*Le Général
Heister em-
pêche le se-
cours de Ne-
husel.*

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

Le Czard refuse de rendre aux Polonois les conquêtes qu'il fait en leur nom.

I. **C**E fut sous le pretexte de faire la conquête de Livonie, pour la réunir à la Couronne de Pologne, que le Roi Auguste, avec l'aide des Moscovites, commença la guerre contre la Suede en 1699. sans la déclarer : mais la fortune ayant favorisé les Armes du Czard, il veut imiter (en beaucoup de choses) ce qui se pratique dans les Pais-Bas, où la guerre s'est allumée au nom de la Maison d'Autriche, & les conquêtes s'y font uniquement pour les Puissances Alliées de cette Maison.

A peine le Czard eut fait la conquête d'Elbing dans la Prusse, de Wibourg en Finlande, & de Riga en Livonie, que les Senateurs Polonois demanderent que ces Places fussent remises à la Republique, conformément à ce qui avoit été stipulé dans le Traité d'alliance contre la Suede; mais le Grand Duc de Moscovie éluda l'execution de sa promesse, & exerçant sa souveraineté absoluë dans ses nouvelles conquêtes, se fit prêter hommage & serment de fidelité par la Noblesse, le Clergé & le Tiers-Etat de Livonie le 24. Juillet, entre les mains de ses Commissaires; & au bas de l'Acte qui fut dressé à ce sujet, le Maréchal Scheremetof, qui representoit la personne du Czard déclara que *Sa Majesté Czariene Grand Empereur de Russie, par un effet de sa clemence*
grace,

des Princes &c. Octobre 1710. 257
grace, confirmoit la Noblesse & les Peuples de
Livonie dans leurs Privileges & libertez
autant qu'ils ne seroient point contraires à son
droit de Souveraineté.

II, Si ce procedé repugne en quelque maniere à la bonne foi du traité d'alliance entre les Polonois & les Moscovites, il s'accorde à la politique & aux interêts d'un Conquerant, superieur en puissance à tous les Souverains du Septentrion. Pour donner une simple idée de cette Puissance, qui augmente tous les jours, il suffit de considerer qu'outre les Troupes que le Czar employe sur ses frontieres pour s'opposer au passage du Roi de Suede, celles qu'il a en Pologne & dans le Duché de Lituanie aux ordres du Roi Auguste, celles qu'il envoie au secours du Roi de Dannemarck, celles qui sont dans ses Etats & dans les Places nouvellement conquises; Sa M. Czaricne a encore trois Corps d'Armée, qui ont entrepris trois Sieges tout à la fois: celui du Fort de Dunemonde, dont la tranchée fut ouverte le premier du mois d'Août, celui de Revel, & celui de Pernau, qui sont les seules Places fortifiées qui restent aux Suedois dans le Duché de Livonie.

III. Nous marquâmes succinctement le mois dernier * que le Grand Visir avoit été déposé sur les plaintes que le Roi de Suede avoit fait contre lui: les Cours de Vienne, de Venise, d'Angleterre & de Hollande ont reçu la confirmation de cette nouvelle par les Ministres qu'elles ont à la Porte Ottomane, leur donnant avis en même tems du grand armement que le Sultan faisoit faire par

Idee de la
puissance du
Czar.

Les Mos-
covites font
les sieges de
Dunemon-
de, Revel
& Pernau

Les Turcs
pratiquens
des vertus
qui font
honte aux
Chrétiens.

* Voyez Septembre page 186.

par mer & par terre : nous joindrons plus bas la copie d'une lettre de Constantinople, entierement conforme (dans ses principales circonstances) au recit que ses Ministres ont fait à leurs Maitres d'un événement d'autant plus surprenant, qu'on avoit affecté de faire inserer dans les Gazettes ; que le " Grand Seigneur abandonnoit le Roi de " Suede à sa mauvaise fortune , & craignoit " si fort de se brouïller avec le Czard & les " autres Puissances Chrétiennes ; que sa " Hauteffe , disoit-on , avoit promis non " seulement de ne pas épouser les interêts " de Suede , mais encore de refuser à ce " Roi réfugié en Turquie la liberté d'en " sortir. "

On reconnoit aujourd'hui le peu de solidité des raisonnemens partialistes , & l'on est contraint d'avouer que les Ottomans ; (quelque horreur que nous concevions du nom de *Turc*) ont dans cette occasion manifesté plus de grandeur d'ame , qu'aucun Prince Chrétien , en donnant retraite , sûreté & protection à un Roi , que les seuls malheurs d'une guerre (suscitée par ses voisins sans sujet & sans la lui déclarer) avoient entierement accablé : mais laissons cette morale aux Theologiens préposés à nous expliquer les vertus du Christianisme , que les Turcs même pratiquent mieux que nous ; & nous renfermant dans nôtre sphere historique , passons à la Lettre de Constantinople dont nous venons de parler.

Lettre concernant les affaires du

De Constantinople le 14. Juillet 1710.

Depuis environ un mois la scituation des affaires du Roi de Suede ont fort changé de

de face en ce Pais-ci. Vous sçavez que l'Hyver dernier , la Treve faite entre la Porte & les Moscovites fut renouvelée ou confirmée pour 30. ans , à compter du jour qu'elle fut concludë à Carlowits ; mais ce fut à condition que le Czard faciliteroit au Roi de Suede le retour dans ses Etats , sans y faire le moindre obstacle : Ali Baccha Grand Visir , qui a épousé une Niece du Sultan , & qui étoit entièrement dévoué au Czard , avoit fait entendre à sa Hauteſſe , que le Duc de Moscovie n'étoit pas seulement disposé de laisser les chemins libres au Roi de Suede pour son retour , mais encore de convenir d'arbitres avec lui dès qu'il seroit dans ses Etats pour terminer la guerre qu'ils avoient ensemble à des conditions raisonnables.

Roi de Suede
& la depo-
sition du
Grand Visir.

Le Roi de Suede & le Kas des Tartares écrivirent plusieurs Lettres à sa Hauteſſe & au Grand Visir , pour leur faire concevoir que le Moscovite n'agissoit pas de bonne foi , puisqu'il tenoit toujours un grand nombre de Troupes sur la frontiere & dans les Provinces par où le Roi de Suede devoit diriger sa route , afin d'enlever S. M. Suedoise ; qu'il ne se contentoit pas d'avoir assiégé plusieurs Places en Livonie , qu'il avoit encore suscité le Roi de Dannemark de faire la guerre à la Suede , & au Roi Auguste de rentrer en Pologne avec une Armée , pour agir de concert avec les Moscovites : que tout cela étoit directement opposé aux promesses du Czard & aux mesures que le Grand Seigneur avoit crû prendre pour faciliter au Roi de Suede son retour dans ses Etats.

Le retardement des Ordres de la Porte qu'on attendoit à Bender , & le mauvais accueil que

Le Grand Visir faisoit au Ministre de Suede ; firent juger qu'on cachoit au Grand Seigneur les plaintes & les remontrances du Roi de Suede & du Kan des Tartares : ce dernier prit la resolution de dépêcher secrettement un de ses Officiers avec des Lettres qu'il devoit rendre en main propre à sa Hauteffe ; il y réussit par le moyen du Bostangi Bachi , Chef ou Gouverneur des Jardins.

Sa Hauteffe fut si outrée du procedé de son premier Ministre , qu'Elle le dépouilla de cette haute dignité , & l'exila dans une maison de Campagne qu'il a près du Port de Constantinople , séjour ordinaire de la Sultane son Epouse , qui comme je vous ai déjà dit , est nièce du Grand Seigneur : cela arriva le 15. Juin à une heure après midi.

Le même jour le Grand Seigneur fit appeller Numan Kuproli , fils de Mustafa Kuproli , qui fut tué à la Bataille de Salankement , à qui sa Hauteffe donna les Seaux de l'Empire , qui est la marque de la dignité de Grand Visir : il a comme son Predecesseur épousé une Nièce du Grand Seigneur. Ce choix fut généralement applaudi des Janissaires , des Spahis & de tout le Peuple , qui en firent éclater leur joye par des acclamations publiques : c'est un homme beaucoup estimé , plein d'esprit , & ayant une connoissance parfaite des interêts de l'Empire & de ceux des Princes étrangers. Il est le sixième Grand Visir de sa Famille.

Le Palatin de Kiovie arriva à Constantinople le 24. Juin avec des Lettres de creance du Roi Stanislas ; il s'adressa d'abord au nouveau Grand Visir , lui fit une peinture du malheureux état où sa Patrie étoit reduite , par la
désolation

désolation qu'y commettoient les Moscovites & les Saxons, & la nécessité dans laquelle le Roi son Maître s'étoit trouvé de se réfugier en Pomeranie, Province du Roi de Suede, où il ne seroit pas long-temps en sûreté, si Sa Hauteffe ne mettoit des bornes aux vastes projets du Duc de Moscovie, qui avoit trouvé le moyen d'engager dans ses intérêts le Roi de Danneemark, l'Electeur de Saxe & plusieurs autres Princes de l'Empire & Allemagne.

Le Visir en fit son rapport à Sa Hauteffe, qui après avoir donné une audience particulière au Palatin de Kiovie, déclara ses intentions secrètes à son premier Ministre; tout ce qu'on dit de la guerre n'est que par conjecture, ce qu'il y a de certain, c'est que le Grand Visir envoya ordre à l'Envoyé du Roi Auguste, de rester jusqu'à nouvel ordre dans la maison qu'il occupe dans le Fauxbourg de Perra près de Constantinople, avec défense d'en sortir sous quelque prétexte que ce puisse être, & de n'avoir aucune communication avec l'Envoyé de Moscovie: il fit en même tems appeller celui-ci, & lui déclara de la part de Sa Hauteffe, que si dans 40. jours le Czar son Maître ne s'étoit acquitté de la parole qu'il avoit donné pour l'entière sûreté du passage libre du Roi de Suede pour retourner dans ses Etats, avec tous les Officiers & Soldats qui l'avoient suivi ou qui l'avoient joint à Bender, en sorte que ces assurances fussent acceptées & agréées par le Roi de Suede, Sa Hauteffe donneroit une Armée suffisante à ce Prince pour l'escotter sur ses Etats, comme Elle le lui avoit promis. En attendant cette réponse, on fait ici & dans tout l'Empire Otto-

man un armement considérable tant par mer que par terre, &c.

*Bruits re-
pendus du
départ du
Roi de Suede.*

IV. Tous les avis venus d'Allemagne, de Pologne, de Saxe & de Hollande, assurent que le Roi de Suede est parti de Bender avec une Armée considérable, pour revenir dans ses Etats: quoi que ces avis ne soient pas circonstanciés, ils ne laissent pas de donner des inquietudes aux Cours intéressées; sur ces bruits le Roi Auguste a différé son retour en Saxe, où l'on leve des troupes pour la sûreté des Cercles de Saxe; le Czard differe aussi d'envoyer au Roi de Danemarck les troupes auxiliaires qu'il lui avoit promis: sous ce prétexte les Danois ont ralenti leurs préparatifs de guerre contre le País de Schonen; enfin les Couronnes du Nord ne conviennent point des conditions de la Neutralité de leurs Provinces relevans de l'Empire, & cette contestation intrigue fort les Alliez, parce que si cette Neutralité n'a pas lieu, ils se verront frustrés de grossir leurs Armées des troupes qu'ils tiroient de Saxe, de Danemarck, de Brandebourg & d'Hannovre; s'ils veulent la faire maintenir par la force, ils se verront obligés d'envoyer un Corps d'Armée à frais communs dans les Etats du Nord: ce qui ne peut se faire qu'en dérangeant un peu les projets de la grande Alliance.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **N**Onobstant les assurances que la Reine donna il y a deux mois, aux Etats Généraux des Provinces-Unies, * qu'Elle ne feroit plus de changement dans les principales Charges de sa Cour, qui pût allarmer les Presbiteriens, & réjalir sur le crédit de Milord Marlborough, cette Princesse vient d'en faire de si considérables, que l'un & l'autre de ces deux partis en paroissent fort mortifiez.

*Suite des
divisions des
Anglicans
& Presbiteriens.*

Il y a longtems que les zelés Anglicans se plaignoient hautement du ministere, depuis que la grande faveur de Mr. Marlborough y avoit placé sa Famille, & que les Nonconformistes étoient admis aux principaux Emplois. Les Predicateurs firent éclater ce mécontentement dans les Chaires; on a vû en la personne du Docteur Sacheverel, jusques où le parti Presbiterien a voulu pousser sa vengeance. † Comme dans les Journaux précédens nous avons expliqué amplement les motifs de cette division, nous y renvoyons la curiosité des Lecteurs.

II. La Reine, sans avoir égard aux promesses qu'Elle avoit donné à ses Alliez, & même aux services du favori qui comman-

*Mr. Godol-
fin Grand
Tresorier
de
disgracié.*

T 3

* Voyez Septembre page 192.

† Voyez la Table du Tome XII. sous le mot de Sacheverel.

de ses Armées en Flandres, envoya dire le 19. Août à Milord Godolfin, beaufrere de Milord Marlborough, de rendre sa Commission de Grand Tresorier d'Angleterre, dont elle vouloit disposer: ce fut pour lui & pour toute sa Famille un coup de foudre: cette disgrâce arriva dans le tems que ce Milord par son credit & celui des Non-conformistes, avoit demandé & obtenu de la Banque d'Angleterre un emprunt de cent quatre-vingt mille livres sterling, pour les besoins de l'Armée que commandoit son beaufrere, dont il n'y en avoit encore que soixante-trois mille de payez: il esperoit que les progres que Mr. de Marlborough faisoit en Flandres, raffermiroient le credit chancelant de leur Famille: mais quoi que la Reine soit toujours portée de bonne volonté pour ces deux Milords, & qu'Elle ait promis tout recemment de les proteger & de leur donner de nouvelles marques de sa faveur, dès qu'Elle aura dissipé l'orage qui menaçoit son Trône, Elle n'a pas pû se dispenser de ceder au torrent des ennemis ou des jaloux de cette Famille.

*Qui sont
les cinq
Commissai-
res qui ex-
ercent la
Charge de
Grand Tre-
sorier,*

III. Cette Princesse affectant que la Charge de Grand Tresorier étoit trop pénible & d'un trop-grand détail pour un homme seul, Elle en a donné l'exercice à cinq Commissaires, afin par cette politique d'attacher à son service & à ses intérêts, un plus grand nombre de Seigneurs. Ces cinq Commissaires furent nommés le 22. Août: ce sont le Comte Paulct, Mr. Robert Harley ci-devant Orateur de la Chambre des Communes, Secretaire d'Etat, dont le même Mr. Godolfin & Mr. Marlborough avoient occasionné la disgrâce au mois de

Février 1708. le troisiéme c'est Mr. Paget fils du Lord de ce nom connu par ses Ambassades à Vienne & à Constantinople: le quatriéme Mr. Benson Député au Parlement pour la Ville d'Yorck. gendre du Lord Gernesey & beaufrere de M. Darmonth qui a succédé à la Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit M. Sunderland gendre de Mr. Marlborough. Et le cinquiéme le Chevalier Mansel, ci devant Contrôleur de la Maison de la Reine.

Le jour que ces changemens se firent, les actions de la Banque Royale qui étoient à 113. qui peu auparavant avoient été à 124. baissèrent à 110. & le lendemain à 108. parce que tous les Nonconformistes, jaloux de ce qu'il paroissoit que les Anglicans alloient reprendre le dessus, fermerent leurs bourses, afin de faire connoître à la Cour, que leur crédit donnoit un grand relief à celui du public: Messieurs Paulet, Harlay & Benson, eurent à ce sujet une conférence avec les Directeurs de la Banque, leur demanderent le payement des 117. mille livres sterling qui restoient à payer des avances qu'ils avoient promis peu de jours auparavant à Mr. Godolfin, & leur proposerent même de prêter à la Reine, pour les besoins de l'État, jusques à 300. mille livres sterling, les assurant que le prochain Parlement feroit bon tous les fonds publics, & accorderoit à Sa M. tout ce qui sera nécessaire pour pouffer la guerre. Les Banquiers promirent de faire tout ce qui dépendroit d'eux, sans pourtant s'engager à rien.

IV. On parle de plusieurs autres changemens, tant dans le ministere, dans les emplois des Finances, que dans ceux de l'A-

Apparences d'un nouveau

Parlement. mirauté, la plûpart rempli par des Nonconformistes : on parle aussi comme d'une chose certaine de la dissolution du Parlement, & de la convocation d'un nouveau ; c'est la pierre de touche & l'endroit le plus sensible des Presbiteriens, qui depuis plusieurs mois font jouer des ressorts, & publient tous les jours des Libelles pour l'empêcher.

La Reine écrit à l'Empereur & aux Hollandois & pourquoi.

V. Comme tous ces changemens sont capables d'allarmer les Puissances Alliées, dans un tems où l'armement des Turcs leur donne déjà beaucoup d'inquietude, la Reine a écrit aux Cours de Vienne & de la Haye, pour les informer, que la bonne politique l'a obligée de faire ces changemens, les assûrant en même tems, que leur alliance ni les projets de guerre n'en feront point diminuez.

Elle envoie le Comte de Rivers à Hannover & pourquoi.

VI. Cette Princesse a nommé le Comte de Rivers pour aller de sa part à la Cour d'Hannover, dissiper l'ombrage que ces changemens peuvent y avoir causé, & assûrer le Duc de ce nom, que cette nouveauté ne portera aucun préjudice à l'Acte du Parlement, qui assûre à sa Famille la succession de la Couronne d'Angleterre : le besoin que Sa Majesté a de conserver toutes ces Puissances dans ses intérêts lui font prendre ces ménagemens.

A R T I C L E V I I I .

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **S**UR la resolution prise en Hollande de continuer la guerre contre la France & l'Espagne, jusqu'à ce qu'on ait exécuté les vastes projets des Alliez, la République a resolu d'augmenter son armement maritime, tant pour avoir une Flotte superieur sur la Méditerranée pendant l'hiver & la Campagne prochaine, que pour mettre en mer des Escadres suffisantes, pour assurer le commerce sur l'Océan: on dressa au mois d'Août dans le Conseil d'Etat un état des dépenses de cet armement, qui monte à 9 millions quatre cens quatre-vingt mille cent soixante florins pour ce seul article. La Province d'Hollande comme la plus opulente, y a déjà donné son consentement, mais les autres moins riches, & où le commerce n'est pas si florissant, ont fait des remontrances sur leur impuissance & sur la misere des peuples, qui jusques à présent ont été de peu d'effet, & n'ont pas touché le cœur de ceux de leurs compatriotes, qui s'enrichissent personnellement dans une guerre qui en ruine une infinité d'autres.

II. La Princeesse d'Auvergne est de retour à Berg-op-Zom, où elle fera son séjour pendant sa viduité. On fit à Lille au mois d'Août l'ouverture du Testament du feu Prince son Epoux, en presence du Cardinal de Bouillon son Oncle, du Prince Eugene de Savoie

voye, & des Députés des Etats Généraux : le Testateur a déclaré que si sa fille unique vient à mourir sans enfans, ses deux freres engagés dans l'état Ecclesiastique heriteront de ses biens, & après eux les enfans du Duc de Bouillon son Oncle.

Projet de Mr. Abadie échoué par la vigilance de Mr. d'Imecourt.

III. Les Alliez fatiguez des courses continuelles des Srs. la Croix, du Moulin & autres Partisans, formerent le dessein au mois d'Août de penetrer dans les trois Evêchez avec un Corps d'environ 3. mille hommes, que le Sr. Abadie Gouverneur de Trarbach avoit assemblé à Echternach, composé des détachemens des Garnisons de Mastrich, Liege, Hui & autres Places entre le Bas Rhin & la Meuse : mais Mr. d'Imecourt Lieutenant Général ayant assemblé avec une extrême diligence près de Longwy, quelques troupes Françoises, marcha pour aller combattre les Alliez, qui ne jugerent pas à propos de l'attendre, ainsi leur retraite a fait évanouir jusqu'à present le projet qu'ils avoient formé.

Accident causé par la poudre à la Bassée.

IV. Un convoi de plusieurs Charettes chargées de poudre & autres munitions destinées pour le Siège de Bethune, étans arrivées le 24. Août à la Bassée, elles firent halte à la place pendant que les hommes & les chevaux se rafraichissoient : il y avoit quelque sac qui étant mal cousu, répandit une traînée de poudre : l'agitation que les mouches donnoient aux chevaux, leur ayant fait faire feu du pied sur le pavé, il se communiqua à quatre charettes chargées de poudre, qui fit périr beaucoup de gens attroupés pour garder ou voir le convoi, & quelques maisons en furent renversées ou ébranlées. Le désordre auroit

des Princes &c. Octobre 1710. 269
auroit été bien plus grand, si les autres charrettes chargées de poudre, ne s'étoient pas trouvées hors la Ville, & par conséquent à couvert de cet accident.

V. Quoi que les lettres de l'Armée des Alliez & les imprimez d'Hollande, ayent marqué au commencement du Siège de Bethune, que cette conquête seroit aisée aux Alliez, tant parce que la Garnison n'étoit en partie composée que de nouveaux Regimens, que la facilité qu'on avoit eu de feigner les inondations, en avanceroit la prise, & qu'enfin elle ne tiendrait au plus que 15. ou 18. jours de tranchée ouverte, elle a fait une plus longue résistance, puis qu'elle n'a capitulé que le 38. jour de tranchée ouverte.

*Suite du
Siège de Bethune.*

On n'avoit d'abord destiné que 30. Bataillons & 18. Escadrons à l'attaque de cette Place, dans laquelle il n'y avoit que neuf Bataillons non complets, & qu'on assuroit n'être pour la plupart que des Novices dans le métier de la guerre: mais les Généraux Schuylenbourg & Fagel ayant éprouvé que cette Garnison avoit plus d'intrepidité & de valeur qu'on ne lui en avoit attribué, Mr. de Schuylenbourg demanda un renfort de six Bataillons, qui lui furent envoyez le 12. Août, avant d'entreprendre le passage de l'avant fossé. Ce renfort n'étant pas jugé suffisant pour réduire la Place ni pour oser attaquer la Contrescarpe, on lui envoya encore le 20. Août huit autres Bataillons & 20. Escadrons, sous les ordres du Lieutenant Général Ross, & du Major Général Villegas.

Le même jour cette Contrescarpe fut attaquée avec une extrême vigueur, la résistance de la part des Assiegez ne fut pas moindre, il y
cut

eut beaucoup de sang répandu ; mais enfin les Affiegeans étans soutenus par de gros détachemens de troupes fraiches , s'emparèrent des deux angles faillans , s'y maintinrent , & par les logemens qu'ils augmentèrent les jours suivans, envelopèrent la place d'armes, que les Affiegez abandonnèrent lors qu'ils ne pûrent plus la défendre : nous n'entrons dans aucun détail sur le nombre des morts ; les Alliez n'ont pas jugé à propos d'en donner la liste ; ils se font contentez d'avouër qu'ils y avoient perdu beaucoup de monde & plusieurs Ingenieurs : ce qu'il y a de certain c'est que le 21. le Général Schuy'embourg fit demander une suspension d'armes pour retirer les morts & les blesséz , ce que Mr. Dupuy-Vauban , Gouverneur de la Place lui refusa pour empêcher que les Ingenieurs des attaquans ne reconnussent le terrain.

Pendant le cours du S'ége, la Garnison de Bethune a fait de frequentes sorties, à la faveur d'un feu continuel de l'Artillerie, de la mousqueterie, des mines & des fougades qu'on avoit fait joüer, ce qui a fait périr bien du monde aux Affiegeans : mais la vie des hommes n'est comptée pour rien par ceux qui aiment à continuer la guerre ; moins la Reine d'Angleterre aura de Sujets, moins son autorité trouvera d'obstacles dans ses Royaumes : la Hollande a peu de Sujets dans les Armées de terre, son Armée n'est presque comptée que de troupes achetées de divers Princes d'Allemagne : ces Princes qui vendent le sang de leurs Sujets, sont obligés de rendre leurs Regimens complets au commencement de chaque Campagne ; & comme les Hollandois prennent possession
de

de toutes les conquêtes qu'on fait aux Pais-Bas, on peut juger delà, que pendant que les autres Nations épuisent d'hommes leurs Etats, ceux-ci pour de l'argent acquierent de nouveaux Sujets.

V. Pour revenir au Siège de Bethune, la Garnison affoiblie par sa belle & longue résistance, ayant consommé presque toutes ses munitions de bouche & de guerre, les brèches de la Place étans suffisantes pour donner l'assaut, qu'on auroit eu de la peine à soutenir, d'autant plus que la Garnison manquoit de bâles & de pierres à fusil, Mr. Dupuy Vauban fit battre la chamade, les ôtages furent donnez de part & d'autre, & la Capitulation fut signée le 29. du mois d'Août, qui étoit le trente-huitième jour de tranchée ouverte.

*Reditior
de Bethune.*

Il arriva une circonstance qui merite de trouver place dans l'histoire du tems. Mr. de Vauban ayant fait arborer pavillon blanc & battre la chamade à l'attaque du Général Schuylenbourg, qui étoit l'endroit où il y avoit brèche, le Général Fagel qui n'avoit encore poussé son attaque qu'aux palissades, & n'avoit point fait de brèche, prétendit que son honneur étoit intéressé, de ce que l'on ne battoit point aussi la chamade de son côté; menaça que si tout l'honneur du Siège étoit defferé à Mr. de Schuylenbourg, il n'auroit aucun égard à ce qui seroit convenu entre lui & le Gouverneur, & que nonobstant leur suspension d'armes, il ne laisseroit pas de continuer son feu sur les Assiégés: Mr. de Vauban & Mr. de Schuylenbourg qui s'étoient abouchez sur la Contrescarpe, suivis de beaucoup d'Officiers, & qui se fai-

*Plaintes de
Mr. Fagel
sur le point
d'honneur.*

soient

soient des civilités reciproques, ne purent s'empêcher de rire de la délicatesse de Mr. Fagel; après en avoir divertie la Compagnie, Mr. de Schuylenbourg dit au Gouverneur; " Monsieur, apparemment que " Mr. Fagel contenteroit de la Conquête que " les Alliez auroient fait de votre Place, s'il " n'avoit pas occasion de mander aux États " Généraux ses Mesures, qu'il vous a donné des Otages & reçu les vôtres; j'y " consens volontiers, quoi que son procédé ne soit ni poli ni conforme aux Loix " de la guerre; ainsi Mr. ayez la bonté de " ne pas lui refuser ce contentement: Mr. de Vauban y consenti, parce qu'il n'étoit pas en état de profiter de cette jalousie, pour défendre la Ville encore quelques jours, à cause que comme on vient de le dire, il n'avoit presque plus de bales, ni pierres à fusil.

Capitulation de Bethune.

VI. Comme la Capitulation de Bethune contient les mêmes articles, & est conclue dans les mêmes termes, & diffère peu des conditions de celle de Douay, * il seroit fort inutile d'en grossir ce volume; ce que nous ne pourrions faire sans en retrancher d'autres matières plus intéressantes: ainsi nous nous contenterons de rapporter l'essentiel des articles qui diffèrent en quelque chose de la Capitulation de Douay, les voici.

" Que la garnison de Bethune, évacueroit " la Place le 31. Août, pour être conduite à St. Omer: Que le 29. on délivreroit aux Affligéans la Porte de St. Prix.

" Que la garnison, à laquelle on accorde " tous les honneurs de la guerre, menera
avec

* Voyez Août pag. 121.

avec elle 2. pieces de Canon & des munitions, pour tirer douze coups. Qu'on leur fournira les chariots & chevaux necessaires : qu'on accorde trois mois à tous les Employez pour le service du Roi, sans exception, pour disposer de leurs effets, femmes & enfans, & se retirer où bon leur semblera. Qu'outre le nombre des chariots à 4. chevaux pour la garnison, réglé au nombre de 50. il y en aura trois couverts qui ne pourront point être visités. Que Mr. Lambert Commissaire des Guerres, restera en otage dans la Place, pour sùreté du payement des dettes contractées au nom du Roi.

Voilà en quoi cette Capitulation differe de celle de Douai : celle de Bethune fut signée le 29. Août par Mr. de Vauban Gouverneur de la Place ; Le Prince Eugene de Savoye & le Duc de Marlborough, Generaux de l'Empereur & d'Angleterre, & par cinq Députés des Etats Generaux, qui sont Mrs. W. Hooft ; N. Pesters ; J. Tollius ; W. Wichers ; & P. F. Vegelin van Claerbergen.

VII. Cette Capitulation ayant été ex- *La Conquête*
cutée de bonne foi de part & d'autre, on y *de Bethune*
a mis pour Gouverneur, de la part de *& toutes*
Mrs. les Etats Generaux, le Sr. Keppel, *celles des*
& le Sr. Belfort pour Major : ce qui justi- *Païs-Bas,*
fie de plus en plus, que les Alliez sont con- *sont pour*
venus, que toutes les Conquêtes qui se *les Hollan-*
feront en Flandres, quoi qu'à frais com- *dois.*
muns, appartiendront aux Hollandois, &
non à la Maison d'Autriche, dont les droits
ont servi de pretexte à la guerre des Païs-Bas.

VIII. Après la prise de Bethune, l'Armée

mée des Alliez marcha, au commencement de Septembre, vers Aire & St. Venant, dans la resolution d'en faire le Siege : c'est afin d'être les maîtres de tout le cours de la Riviere de Lis ; la conquête de St. Venant sera aisé à faire, puis que les fortifications en sont rasées, & qu'il n'y a que quelques ouvrages pallissadés à la hâte, pour mettre en sureté les troupes qu'on y a logées, moins pour garder cette petite Place, (qu'on avoit abandonnée dès l'année dernière,) que pour inquieter les Convois des Alliez, lors qu'ils faisoient les Sieges de Douay & de Bethune. A l'égard d'Aire il n'en est pas de même, elle est en état de faire une plus longue resistance ; on ne croit pas que les Alliés en ayent aussi bon compte qu'en eurent les François qui la prirent, il y a trente-quatre ans, en cinq jours de tranchée ouverte.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

*Memoires
sur les revolutions de
Pologne.*

I. **F**RITSCH & BOHM Libraires de Rotterdam ont imprimé cette année 1710 un grand octave de 300. pages, qui a pour titre, *Memoires sur les dernieres Revolutions de Pologne, où on justifie le retour du Roi Auguste* : l'Auteur se dit Gentilhomme Polonois ; il a pour but de faire l'Apologie de ce Prince, & de rejeter les malheurs dont cette République est accablée, sur la faction qui a élu le Roi Stanislas & sur le Roi de Suede : Il nous averti dans sa préface, qu'il est dans des intérêts tout à-fait opposez à

ceux de Sa Majesté Suedoise : cet aveu pouroit rendre suspectes les reflexions & les raisonnemens qu'il fait en termes un peu trop passionnés contre le parti qu'il combat.

A la page 8. l'Auteur anonime convient, qu'en 1699. le Roi Auguste pour profiter de la jeunesse du Roi de Suede, voulut commencer la guerre contre ce Prince par la surprise de Riga, qu'il ne communiqua point ce dessein à la République, pour ne pas éventer son secret, qu'il fit cette entreprise sans déclarer la guerre au Roi de Suede dont il n'avoit aucun sujet de plainte, mais que c'étoit uniquement pour satisfaire ce à quoi les *Pacta conventa* l'obligeoient, de réunir à la Couronne ce qui en avoit été autrefois démêbré. L'Auteur avance pour la justification du Roi Auguste, que ce Prince avoit communiqué son dessein au Cardinal Primat, Radzioufski, & au Comte Leszinski, Grand Tresorier de la Couronne, * tous deux Senateurs, qui bien loin de le détourner, l'encouragerent dans cette entreprise : l'un & l'autre sont morts détachés des intérêts du Roi Auguste, peut être que s'ils vivoient, on ne les auroit pas fait complices d'une guerre qu'ils ont hautement condamné plusieurs années avant de mourir, ou du moins seroient ils en état d'alleguer des raisons pour leur justification.

L'Auteur a rassemblé dans son Traité toutes les piéces qu'il a cru pouvoir contribuer à la justification du Roi Auguste son Maître, (qualité qu'il lui donne dans plusieurs endroits,) la premiere de ces piéces que son Lecteur rencontre, c'est le resultat de l'arriere-ban général, ou des Ordres du Royaume, assemblez a Sandormir en

* C'est le Pere du Roi Stanislas.

Commentaire de la guerre de Pologne contre la Suede.

1702. le 22. Août, qui contient les nouveaux engagements du Roi, des Senateurs & de la Noblesse de Pologne. A la page 20. le Roi Auguste
 „ parlant, on lit: Nous avons aussi donné des
 „ assurances à la République par un nouveau
 „ serment, de toujours observer les Loix & les
 „ Constitutions de ce Royaume, *de ne jamais*
 „ *violer sans le consentement de la République,*
 „ *les Traitez & les Alliances qu'on a fait avec*
 „ *les Puissances voisines,* de releguer les Mini-
 „ stres Saxons, & de ne commencer aucune
 „ guerre avant d'avoir consulté & obtenu le
 „ consentement de la République. La même
 „ promesse fut renouvelée à la Diette de Lublin
 „ en 1703. comme on le lit à la page 45.

Nous trouvons à la page 65. la confederation générale des Palatinats de la Haute Pologne, contre le Roi Auguste, faite à Varsovie en 1704. Parmi un grand nombre de chefs d'accusation
 „ on y trouve ceux-ci : 1. Que les Loix & les
 „ Prerogatives de la République ont été vio-
 „ lées par le Roi Auguste ; 2. Que les *Pacta*
 „ *conventa* n'ont pas été observées ;
 „ 3. Qu'ayant déclaré la guerre à la Suede sans
 „ le consentement de la République, il avoit
 „ attiré une infinité de maux sur la Pologne ;
 „ 4. Qu'il avoit eu des intelligences & des con-
 „ ferences secretes avec le Czard, qui ne ten-
 „ doient pas au bien de la République ; 5. Que
 „ contre le droit des Gens, il avoit fait arrêter
 „ le Ministre de France, pour attirer de nou-
 „ veaux chagrins à la Pologne ; 6. Qu'il avoit
 „ exercé toute sorte d'injustices contre l'Illu-
 „ stre Maison de Sapienha, dont la funeste,
 „ cruelle & tirannique mort du Prince de Sa-
 „ pienha Grand Ecuyer de Lithuanie, est une
 „ preuve trop convaincante ; 7. Qu'il avoit
 fait

fait enlever & transporter hors du Royaume les archives, les bijoux & les pierres de la Couronne de Pologne, contre les dispositions des *Pacta conventa*, qui portent expressément, *Nous ne permettrons à personne, pas même aux Senateurs, de toucher aux pierres de la Couronne, ni même d'entrer dans le Tresor sans le consentement universel de toute la République.* 8. Qu'ayant commencé la guerre contre le Roi de Suede sans la connoissance de la République, il avoit aussi voulu à son insçu faire la paix avec ce Prince, ainsi qu'on le justifie par des lettres interceptées, écrites & signées de la main du Roi Auguste. (Nous rapporterons plus bas une de ces lettres.) 9. Qu'il avoit fait enlever les Princes Jacques & Constantin Sobieski, à Olau dans un Pais étranger, action criminelle qui surpasse toutes les autres, donnant par cet attentat le coup mortel à la liberté de la République &c.

Cette Confédération fit publier l'interregne au mois de Février 1704. & peu après procéda à l'élection d'un nouveau Roi, qui fut Stanislas Leszinski, Palatin de Posnanie, fils du Grand Tresorier de la Couronne.

Voici la lettre que le Roi Auguste écrivit au Roi de Suede à l'insçu de la République en 1703. (on n'en marque pas le jour,) dans le tems qu'il apprit que Sa Majesté Suedoise enflée de ses prosperitez, avoit formé le dessein de le détrôner : il y a plusieurs autres lettres du même Roi aux Ministres & Generaux Suedois, qui n'ont pas été moins suspectes aux Polonois ; elles n'ont que le même motif, ainsi nous n'en faisons pas ce Journal ; on lit celle ci à la page 103. de l'ouvrage dont je parle.

*Lettre du
Roi Auguste
au Roi de*

Suede en
1703.

S I R E,

J'En'ai aucune repugnance d'écrire celle-ci à V. M. & renouveler par là un commerce de lettres, qui a été interrompu pendant quelque tems. Cette conduite vous paroitra extraordinaire, vû l'inimitié qui regne encore entre nous, & que quelques esprits inquiets & intéressés tâchent de faire durer, pour contenter leurs vûës particulieres. *Les assurances que la République m'a donné de m'assister contre V. M. la rendent encore plus extraordinaire, mais j'avoüe que mes plus grands motifs pour cela, ont été le parentage qui est entre nous : les persuasions de nos proches parens & sur tout les mouvemens que quelques Puissances & mes infideles Sujets se donnent, ou pour profiter de nos querelles, ou pour se faire un faux mérite de nôtre reconciliation. Ce sont les raisons qui m'ont porté à faire moi-même des propositions de paix, dans l'esperance que les avantages de nôtre reconciliation nous pourroit procurer, & qui en quelque maniere nous pourroit dédommager de toutes les pertes que ceste guerre nous a causé, les faciliteront beaucoup.* J'attends avec impatience une réponse là-dessus de V. M. je souhaite de l'embrasser moi-même, & de lui témoigner personnellement le zèle que j'ai pour ses intérêts &c.

C'étoit la Comtesse de Conismarck qui fut envoyée à la Cour du Roi de Suede pour negocier cette recôciliation; mais elle n'y eüssit pas.

L'Auteur de ces Mémoires donne ensuite le resultat de la seconde Confederation de Sandomir, qui fut faite en 1704. Elle occupe depuis la page 126 jusqu'à la page 176 où en termes violens & injurieux on annulle tout ce que la Confederation des Palatinats de la Haute Pologne avoit fait en faveur du Roi Stanislas. L'Au-

teur accompagne ce resultat de ses reflexions, toujours à l'avantage du Roi Auguste : il soutient que ce Prince n'a pas pû renoncer à la Couronne de Pologne, sans la participation de la République, & qu'ainsi le Traité d'Alt Raenstadt est insoutenable.

Sans nous étendre d'avantage sur cet extrait, nous remarquerons dans la lecture de cet ouvrage, que le Roi Auguste n'ayant pas droit de faire ni guerre, ni paix, ni aucune négociation sans l'avis & le consentement unanime, n'a pas laissé de déclarer la guerre à la Suede, & de faire ensuite sa paix particuliere : c'est donc suivant les Loix de la République, un crime qui bien loin d'être puni, est recompensé, puis qu'on l'admet de nouveau sur le Trône, aux dépens de la tranquillité de la Pologne.

Nous trouvons en second lieu, que le Roi de Suede a poussé trop loin son ressentiment, en détrônant le Roi Auguste, & sans doute qu'il auroit agi plus prudemment, si moins fier & moins enflé de ses conquêtes, il eut écouté favorablement les propositions de paix que son ennemi humilié lui faisoit, avant la double élection.

En troisiéme lieu, le Cardinal Primat, les Senateurs & Palatinats de son parti, précipiterent un peu trop la double élection, & auroient pû & dû prendre des mesures plus sçortables au bien de la République, en demandant dans une Diette générale le rétablissement des Loix renversées, & l'observation des conventions entre la République & le Prince qu'elle avoit mis sur le Trône.

Enfin nous trouvons que la Confederation de Sandomir, avant même qu'on procedât à l'élection du Roi Stanislas, avoit

employé des termes trop violens & trop injurieux contre le parti opposé, qui loiz de porter leurs freres à la réunion, avoit extrêmement aigri les esprits & augmenté le trouble & la division, qui ont entraîné une infinité de malheurs sur la Pologne, dont elle n'est pas encore délivrée.

Oraison funebre de Madame d'Heudicourt de Lenoncourt.

II. On a imprimé à Nanci l'*Oraison funebre de Madame la Marquise d'Heudicourt*, prononcée dans l'Eglise de Lenoncourt le 8. Juillet 1710. par le Pere Fejacq de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Predicateur ordinaire de Leurs Majestez Britanniques. Cette Dame s'appelloit Anne Marie François de Lenoncourt, d'une des plus anciennes Maisons de Lorraine. Il suffisoit à l'Orateur pour faire l'Eloge de Madame d'Heudicourt, de nous apprendre qu'elle avoit été choisie par Leurs Alteffes Royales de Lorraine, pour être la Gouvernante des Princes & Princesses que Dieu leur avoit donné, comme les benedictions les plus précieuses que le Ciel avoit rendu sur l'himen le mieux assorti & le plus accompli de l'Europe: mais Madame d'Heudicourt une des plus belles femmes de son siecle, avoit tant de qualitez éminentes, que l'Orateur ne put pas s'empêcher de nous en tracer quelques traits: Il l'a considéré dans trois états, dans sa Famille, à la Cour, & dans sa retraite: dans le premier on fait une espèce de parallèle de sa vertu avec la noblesse de sa Maison. Dans le second on la trouve distinguée par les fonctions du premier Emploi qui pouvoit être rempli à la Cour par une personne de son sexe, dont elle s'est acquittée à la satisfaction de L. A. R. Enfin dans sa retraite

retraite qu'elle choisit quelque tems avant sa mort, on la trouve toute occupée de Dieu & de son salut, où elle s'est préparée à bien mourir.

Le Pere Fejacq fit entrer dans son discours, un éloge assés court quoi qu'en termes énergiques & éloquens de feu Son Altesse Charles V. Duc de Lorraine, & de Son Altesse Royale qui regne aujourd'hui: voici un endroit qui plut à tout l'auditoire, lors qu'en parlant des victoires d'un des plus grands Heros du siècle passé, je veux dire de Charles V.

Divers événemens fâcheux, (dit l'Orateur) l'éloignerent de ses Etats: & qui sçait si sans cet éloignement, il fût devenu le destructeur de la Puissance Ottomane, l'appui, le liberateur de l'Empire, le défenseur de la Religion, le Heros de son siècle, l'admiration de l'Univers? Joseph dût autrefois la gloire dont il se couvrit en Egypte aux malheurs qui l'y avoient conduit.

Mais plus ce grand Prince acqueroit de reputation, plus croissoit dans le cœur de ses fideles Sujets le désir de le posséder, plus ils sentoient le malheur de ne l'avoir point au milieu d'eux. S'ils repandoient des larmes de joye, au recit de ses victoires, ils en versoisent aussi de douleur, inconsolables tandis qu'il ne leur étoit pas permis de baiser les mains qui cueilloient tant de Lauriers.

Passant de l'éloge du pere à celui de son Illustre fils, l'Orateur dit en liant son discours, Il étoit réservé à l'Auguste fils de ce Heros, de reparer, Messieurs, vos anciens malheurs. CHARLES revit en LEOPOLD. En lui vous possédez ce que vous avez tant souhaité. Vous ne l'oublierez jamais ce jour fortuné,

„ où

Eloge de
Charles V.
Duc de Lorraine.

Eloge de
Leopold
Duc de Lorraine.

où vous le vites rentrer dans ses Etats. Les
 premiers rayons du Soleil n'apportèrent pas
 plus de joye à ces tristes Regions où les nuits
 durent plusieurs mois, que vous en eûtes à
 l'arrivée de votre Auguste Maître. Après
 plusieurs années de tenebres & d'obscurité,
 vous crûtes voir renaître le jour. Vous espe-
 rates que vous alliez être heureux, & votre
 esperance n'a point été trompée. Dans le
 trouble général de l'Europe, la Lorraine est
 en paix, l'horreur de la guerre telle qu'une
 nûée grosse de tonneres & de foudres, est por-
 tée en divers endroits comme par des vents
 impetueux qui la pouffent; on l'entend gron-
 der tantôt sur les bords du Danube, tantôt sur
 ceux du Rhin, de la Segre, de la Scarpe, ou du
 Pô : pendant cette affreuse tempête vous
 vivez dans le calme, semblables aux Isreëlites,
 sur lesquels brilloit une douce lumiere, tan-
 dis que d'épaisses tenebres couvroient tou-
 te l'Egypte. A qui devez-vous cette rare fe-
 licité? à Dieu & au grand Prince à qui il a
 donné assez de sagesse pour se menager entre
 tant de Puissances ennemies &c.

III Voici une Epitaphe qu'on a faite pour
 feu Mr. Esprit Flechier Evêque de Nîmes.

*Epitaphe
 de Mr. Flê-
 chier Evê-
 que de Ni-
 mes.*

*Cy Gît un Esprit,
 Qui surprit,
 l'Univers par son éloquence :
 Sçavant on le vit à la Cour,
 Briller comme l'astre du jour,
 Prêchant aux Roi la Penitence.
 Poli, ses ouvrages divers,
 Soit dans la prose ou dans les vers,
 Ont éternisé sa gloire,
 Immortalisé sa Memoire.*

Zelè

des Princes &c. Octobre 1710. 283

Zelé comme un Aron dans ses brûlans transports,
Il presentoit au Ciel les vivans & les morts.
Prudent comme Moÿse,
Quels Portraits enchantez de la terre promise,
Ne fit-il pas pour se gagner les cœurs,
Du mondain corrompu, du rebelle Pecheur ?
Tantôt comme Jonas, il menaçoit en chairs;
Souvent en Jeremie, il pleuroit la misere,
Des riches obstinez,
Des Chrétiens fascinez.
Humble, simple, Pieux, bienfaisant, charitable,
Aux grands comme aux petits, il parut respectable;
Et dans l'Episcopat, en Charles transformé,
Il finit ses beaux jours, en vertus consommé.

IV. Il y a quelques mois que Mr. le Cardinal de Janſon, fit faire à Beauvais, sa ville Episcopale, une nouvelle édition d'un Livre, que le feu Cardinal Bona fit pour l'instruction des Prêtres & des Predicateurs ; on trouve dans ce petit ouvrage beaucoup d'attention, & des regles solides pour ceux qui sont honorés du ministère de Jesus-Christ, & qui voudront, (avec fruit) instruire le troupeau que Dieu a commis à leurs soins. Il y a quelques prieres courtes & touchantes dans ce livre, dont l'Auteur souhaite, que les Ministres des Autels les mettent en pratique : en voici quelques traits. “ Seigneur soutenez
“ & sanctifiés cette Eglise, que vôtre droite a élevée : éloignez d'elle tous les scandales, les divisions & les schismes, afin qu'un
“ jour

Regle que
les Prêtres
& les Pre-
dicateurs
doivent sui-
vre.

" jour il n'y ait plus qu'un troupeau & un
 " Pasteur ... Donnez au Souverain Pontife,
 " aux Evêques & aux Prêtres, le grace de ne
 " jamais perdre de vûe la grandeur de leur
 " Ministère. Ramenez tous les ordres Re-
 " ligieux à la ferveur & au premier esprit de
 " leur institution. Donnez aux Predica-
 " teurs la grace de prêcher encore plus par
 " de bons exemples, que par des paroles,
 " qui destituées de la force de l'exemple,
 " ne sauroient porter aucun fruit. &c.

*Quinte Cur-
 se traduit en
 Moscovite.*

V. Un des Secretaires du Czard de Mosco-
 vie, a traduit en langue Esclavonne les œu-
 vres d'Horace : c'est le même qui traduisit il
 y a quelques années la vie d'Alexandre par
 Quinte Curse. La lecture de ce dernier ou-
 vrage, donna lieu au Czard de dire, il y a
 quelques mois : *Le Roi de Suede avoit pris*

*Sentiment
 du Czard
 sur le Roi
 de Suede, &
 sur la cul-
 ture des bel-
 les Lettres.*

Darius qu'il ne suivit pas & perit ; je les ai
suivis & j'ai fait perir l'Armée Suedoise. On
 peut dire à la gloire du Czard, qu'à mesure
 que ce Prince rend sa Puissance redoutable
 à tous les Princes ses voisins, il paroît dispo-
 sé de favoriser les belles lettres, si necessai-
 res à la grandeur des Souverains, & à la po-
 litesse des peuples qui leur sont soumis. Il ne
 neglige pas non plus, l'établissement des Ma-
 nufactures & l'agrandissement du Commerce,
 qui sont comme l'ame des Etats. Il se flatte
 qu'en peu d'années, la Moscovie pourra se
 passer de beaucoup de marchandises & de dan-
 rées qui lui venoient des Pais étrangers : Il
 a déjà attiré d'Allemagne & de Hongrie,
 plusieurs vigneronns & des artisans de tous
 les Arts mecaniques.

VI. On a imprimé en Hollande *les memoires de Mr. le Marechal Duc de Navailles*; Il s'apelloit Philippe de Montault de Benac; il étoit grand Pere de Madame la Duchesse de Mantoüe. Ce fut lui, qui après avoir fait plusieurs Campagnes en Italie, conduisit en Candie, le secours que la France envoya contre les Turcs en l'an 1669. Il commanda aussi en chef les Armées de cette Couronne en Alsace, en Bourgogne & en plusieurs autres endroits, & contribua beaucoup à la Conquête de la Franche Comté. En 1675. lors qu'il étoit à son Gouvernement de la Rochelle, il fut honoré du bâton de Marechal de France: Il étoit déjà Chevalier de l'Ordre du St. Esprit dès l'an 1661. Au mois d'Avril 1683. lors qu'il pensoit à se retirer dans ses Terres, pour y passer tranquillement le reste de ses jours, le Roi le nomma Gouverneur de Mr. le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orleans. Les rares qualitez qu'il trouva dans ce jeune Prince, consolèrent bientôt Mr. de Navailles, de la necessité où il se trouvoit de rester à la Cour; mais il ne jouït pas longtems de cette satisfaction, puis qu'il mourut au mois de Fevrier 1684.

VII. Un Pere Jesuite a fait imprimer à Lion chez Jaques Guerrier 1710. un *Catechisme de l'Ecolier Chrétien, à l'usage des Classes inferieures*: il est divisé en quatre parties 1. les prieres du soir & du matin: 2. un abrégé de la Doctrine Chrétienne, 3. instructions sur les Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie. 4. l'explication de quelques Fêtes, ceremonies & coutumes de l'Eglise, avec un précis de la vie de Jesus Christ.

VIII. Un sçavant du tems, qu'on ne nom-

Memoires du Marechal de Navailles.

Catechisme de l'Ecolier.

Sentimens
me

sur la durée me pas , a proposé au public , des paradoxes
des peines de assez singuliers : “ Il prétend que le tems qui
l'Enfer. “ doit couler , d'ici au jour du Jugement ,

“ paroîtra très-court à ceux qui sont pre-
“ sentement dans les Enfers : Que par un
“ principe differend , après le jugement , les
“ centaine de millions d'années , ne paroî-
“ tront pas longues aux damnez : Et par un
“ autre principe , les centaines de millions
“ d'années , ne paroîtront aux bienheureux ,
“ ni plus courtes ni plus longues qu'elles
“ sont en elles mêmes. Qui est-ce qui a
revelé de pareils misteres à nôtre Auteur ?

*Regles du
droit Civil ;
ouvrage uti-
le aux gens
de Justice.*

IX. Mr. Dantoine , celebre Avocat & Pro-
fesseur en Droit à Lion , y a publié depuis peu,
un ouvrage très utile à tous les gens de Rob-
be ; il a pour titre , *les Regles du Droit Civil* ,
ridigées selon l'ordre qu'elles ont dans les tî-
tres du Digeste ; avec un commentaire ample
& détaillé sur chaque Article , & deux
tables des matières très amples. C'est une
traduction Françoisé dédiée à Mr. de la Va-
lette , Tresorier de France & Subdelegué de
Mr. l'Intendant de Lion.

*Eloge de
Mr. de la
Valette Tre-
sorier de
France à
Lion.*

On trouve dans l'Epître dédicatoire de ce
livre , de grands éloges de ce Magistrat , qu'on
ne trouvera point outrés , si l'on a égard à
son merite & à plusieurs vertus éclatantes ,
qui sont comme hereditaires à sa famille.
Mr. de la Valette est chef de la Maison de
Piane li , originaire du Royaume de Naples ,
où elle tenoit deja un rang distingué il y a
plus de trois siècles. Il est allié à l'Illustre
Maison de Strozzi , qui en 1554 donna un
Marechal de France à la Couronne , Pierre
Strozzi , qui mourut en 1558.

X. Le Pere le Jaq, Professeur d'éloquence au College de Louis le Grand à Paris, y a publié sa dernière Harangue, qui contient un *Parallele de l'éloquence du Bateau & celle de la Chaire*. Mr. le Prevôt, celebre Predicateur*, y est mis à côté de Mr. Chauvelin Avocat général : Mr. l'Evêque de Nîmes & le Pere Bourdalou, y sont mis à côté de Mr. de la Moignon &c.

Parallele de l'éloquence &c.

XI. On a imprimé depuis peu un livre intitulé *la vie du R. P. de la Chaise* : cet ouvrage n'est qu'une espece de Coppie d'un autre qui parut, il y a quelques années, sous le même titre, rempli d'infidelités, de contradictions fort grossières, dont la plupart ont été refutées, dans le Dictionnaire Critique de Mr. Bayle, aux notes qui accompagnent l'article du *Pere Annat Confesseur du Roi*; sans entrer dans l'examen de toutes les fautes dont cet ouvrage est rempli, on se contentera d'en faire remarquer quelques unes au Lecteur, qui pourra de là tirer telles consequences qu'il trouvera à propos du reste du livre.

Vie du P. de la Chaise, remplie d'infidelitez

“ Cet Auteur nous dit, que le Pere de la Chaise étant à Rome, se rendit agreable au Général des Jesuites, qui pour les interêts de la Societé, le destina pour succeder au P. Annat, lequel demandoit son congé avec instance : Il est certain & d'une notoriété publique, que le Pere de la Chaise n'a jamais été à Rome.

“ Il dit ensuite, que les Superieurs du Pere de la Chaise, envoyèrent ce Jesuite à la Cour pour s'y faire connoître, & que par les intrigues qu'il y forma, il fut enfin nommé pour succeder au P. Annat.

II

* Voyez Juillet pag. 56.

Il y a deux infidelitez dans cet exposé, que les gens qui se piquent d'exactitude ne pardonneront pas aisément à l'Auteur du Livre dont je parle. Car il est certain; que le P. de la Chaise n'avoit jamais été à la Cour, lors qu'il y fut appelé pour être Confesseur du Roi : cela est si vrai, que lors qu'on le mena pour être présenté au Roi, il se trompa, en adressant son compliment à Mr. de la Roche Foucault, qu'il prit pour Sa. M. ce qui donna à rire à toute la Cour aux dépens du nouveau venu. La seconde infidelité; c'est que le P. de la Chaise ne succeda pas immédiatement au P. Annat, puis qu'il y a eu le Pere Ferrier entre ces deux Confesseurs.

Dans un autre endroit l'Historien avance, " que le Cardinal Mazarin produisit à la Cour " le Pere de la Chaise, qu'on lui avoit envoyé " de Rome pour succeder au P. Annat; Il fait paroître cette Eminence sur la scene pendant toute l'année 1665. Cependant ce Cardinal mourut le 9. Mars. 1661. En voilà assez pour donner l'idée qu'on doit avoir d'un livre où il y a si peu d'exactitude : Helas! combien de volumes, le pretendu *Pierre Marteau* & ses semblables, ont-ils mis, & mettent encore tous les jours sous la Presse, qui ont beaucoup de vogue dans le monde, & qui ne sont pas plus fidelles que celui dont nous venons de parler? Il seroit à souhaiter que quelque judicieux écrivain, en fit un catalogue; pour empêcher la posterité de s'y tromper, lors qu'elle lira certaines Histoires & memoires de nôtre tems, pleines de faussetez, de faits & même de pieces supposées par le moyen desquelles ils abusent aisément les credules.

XII. Voici un Sonnet qui a été fait sur l'éloge de Saint Augustin, prononcé il y a quelque tems, par Mr. l'Abbé de la Sallerie.

*Que de charmes divers! que de zèle & d'ardeur!
Quel amas de beautez, à nos yeux vient de
naître? Des parfaits pénitens le modele & le maître,
Eût-il mieux exprimé les transports de son cœur?
La grace triomphante & son attrait vainqueur.
Sous de plus beaux portraits se pouvoient-ils con-
noître?*

*Panegyrique
que de St.
Augustin.*

*Dans le Temple de Dieu l'on n'a point vu paroître
Sujet plus éclatant, ni plus digne Orateur.
Pour louer d'Augustin l'amour, la penitence,
Il n'a pu rassembler plus d'art, plus d'éloquence;
Toutefois dans le doute il nous laisse toujours.
On ne sçauroit juger à l'air dont il s'explique,
Lequel brille le plus dans ce sçavant discours,
Ou le Saint, ou l'Auteur de son panegyrique.*

Réponse à l'Auteur du Sonnet.

*Là l'Auteur & le Saint brillent également,
Ils se doivent tous deux leur éclat l'un à l'autre;
L'un peint au naturel Augustin penitent:
L'autre inspire au premier le zèle d'un Apôtre.*

XIII. C'est aux sçavans Astronomes, à expliquer les causes & les effets d'un Phenomene (qui n'est pas fort ordinaire;) on l'aperçut dans le disque du Soleil le 16. du mois d'Août, sur les six heures & trois quarts l'après midi. Cette observation se fit à Châlons en Champagne, par un curieux, qui ne fait pas son occupation ordinaire de l'Astronomie, * comme

*Meteorè
ou phenome-
ne apperçu
dans le dis-
que du So-
leil.*

* C'est Mr. l'Ecuyer de Mondrepuis, premier Lieutenant du Prévôt General de Champagne.

l'Auteur de cette découverte a bien voulu en faire part au public, nous joindrons ici l'extrait du mémoire qu'il nous en a communiqué; le Libraire qui fait les frais de ce Journal, en a fait graver une planche sur l'esquisse que l'Auteur a fait lui même, où les Lecteurs verront d'un coup d'œil la figure de ce metheoré ou phenomene.



Extrait des observations d'un Phenomene aperçu sous le signe du Taureau, dans le disque du Soleil, le 16. Août 1710. à six heures 45. minutes après midi.

CE jour là le tems étant fort net & bien purifié,

fié, je voulus observer le Soleil avec un très-bon Telescope, de la longueur d'environ cinq pieds, dont les verres sont fort nets : du premier coup d'œil j'apperçus uue espece de barre de feu, qui traversoit presque entierement cet astre, en telle sorte qu'on ne voyoit sur cette planette qu'environ un demi doigt de lumiere franche & nette, qui débordoit à la tête & à la queue de ce surprenant meteore.

Il me parut d'une maniere de ces Comettes à longue queue, ayant la figure d'un Cor de chasse à l'antique, ou plutôt d'une lunette à longue vûë, car il étoit droit sur une ligne transversalle, ayant une embouchure à la tête & une espece de pavillon à la queue.

Ce phenomene étoit brillant & illuminé extraordinairement, sans doute, parce qu'il étoit éclairé de la vive & penetrante lumiere du Soleil à peu près comme si l'on opposoit à cet astre un verre plat de couleur de feu. La couleur que j'apperçus, étoit entre le pourpre & l'incarnat, mais elle étoit si vive & si flamboyante, que malgré l'admiration où j'étois, elle ne laissa pas de me donner de la frayeur. Il me parut détaché du corps du Soleil, mais le peu de tems que j'eus à le considerer, ne me permit pas d'en prendre la distance ; sa tête, autant que je pus conjecturer, me parut être au Sud. Est, & sa queue au Nord Ouest, coupant justement en deux le disque : je ne pus observer que quinze minutes à trois reprises, & je trouvai toujours ce phenomene de la même figure, dans la même situation, sans le moindre changement ni alterations : quelques momens après, je voulus pour la quatrième fois recommencer mes observations, mais je fus obligé de les abandonner, ma vûë se trouvant trop ofusquée & fatiguée par la trop

grande lumière & le brillant extraordinaire qui éclatoit sur ce meteore. Depuis le 16 Août que je fis ces observations, jusqu'au 20. du même mois, que j'ai dressé le mémoire que je vous envoie, le tems chargé de nées, de brouillards & de pluyes, n'a pas permis d'examiner de nouveau cet astre : mais le recit que je viens de vous faire est conforme à mon observation &c.

Quoi que les anciens Philosophes & Astronomes n'eussent pas l'usage des telescopes ou lunettes à longue vûë, (qui ne furent inventées que par Galilée,) ne laissoient pas d'appercevoir les phenomenes par la simple vûë, tant sur le disque de cet astre lumineux que sur les autres planettes. Nous apercevons aisément de nôtre simple vûë, une Comete si petite & si élevée qu'elle puisse être, puis qu'au dire des sçavans, il y en a eu au dessus de Saturne Υ qui est la planette la plus élevée : nous savons qu'il y a des peuples Americains, qui regardent le Soleil aussi fixement & avec aussi peu de peine, que nous en avons de contempler la lune ou les étoiles.

Pline rapporte avoir vû des meteores sur le disque du Soleil. Charimender au rapport de Senèque dans son septième livre des questions naturelles, observa une grande & extraordinaire lumière, qui parut pendant plusieurs jours de la grandeur d'une longue poutre. Le même Senèque dit aussi, que Callistene avoit observé une semblable lumière, en forme d'un feu étendu en long, mais il ne dit pas que ces lumieres étoient sur le disque du Soleil. Nicolas Hartsoeker dans son Essai de Dioptrique imprimé au Louvre en 1694. page 189. dit qu'il y a 50 à 60. ans. qu'on n'observoit presque jamais le Soleil, sans y

trou-

trouver quelques taches, c'est à dire quelques corps opaques, qui flottant sur la surface, nous déroboient une partie de ses lumières, mais à present elles sont devenues si rares, qu'il s'écoule plusieurs années sans qu'il en paroisse aucunes, du moins qui soient aperçûes par les sçavans Astronomes, qui font leur principale étude d'examiner les planetes.

ARTICLE X.

Qui contient la naissance, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. **S**I la Naissance d'un Prince, est un motif legitime pour exciter la joye publique dans une Cour; a plus forte raison lors que deux Princes y prennent naissance presque en même tems; c'est ce qui est arrivé à la Cour de Berlin.

Naissances.

Le 13. Août la Princesse Epouse du Prince Albert de Brandebourg, frere du Roi de Prusse, accoucha d'un Prince.

Le 16. du même mois, la Princesse Royale, Epouse du presomptif heritier de la Couronne Electorale de Brandebourg & de la Prusse Brandebourgeoise, accoucha aussi d'un Prince, à qui son Ayeul donna d'abord le titre de *Prince d'Orange*. Le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, prend le même titre, & les Etats Généraux le lui ont donné dans les Patentés de Lieutenant Général de leurs Armées: ce sera sans doute un jour matière de division entre ces deux Maisons: mais pour revenir à la naissance du jeune Prince de Brandebourg, il fut baptisé le 24. du même mois, au nom de l'Empereur, des Etats Généraux & du Roi de Prusse son ayeul, ses Parains, de la Reine Anne d'Angleter-

re, & de la Reine de Prusse pour les Mairaines : on le nomma *Frederick Guillaume*.

Au commencement de Septembre, Madame la Comtesse de Bethune, fille de Mr. Desmaretz Contrôleur général des Finances, accoucha d'un fils à Paris, dont ce Ministre & Madame la Comtesse de Bethune la Mere, furent le Pairein & la Mairaine.

Morts.

II. Dame Charlotte Madelaine de Blaignac, mourut à Toulouse il y a quelques mois, âgée de 40. ans elle étoit fille de Charles du Mont de Blaignac, Inspecteur général de la Marine, Grand Maître des Eaux & Forêts au département de Guienne, qui avoit épousé Marguerite de Voisins, descenduë des anciens Comtes de Toulouse. Il eut de ce mariage deux Enfans, sçavoir le Baron de Blaignac, qui épousa il y a environ trois ans Mademoiselle Duplessis Befançon, & la Dame dont j'annonce la mort, qui avoit épousé Joseph de Gargas de Remonville, d'une des plus Illustres Maisons de Toulouse, dont elle laissa plusieurs Enfans.

Madame Pellot, Religieuse du premier Convent de la Visitation de St. Marie de Lion, est morte; elle en avoit été plusieurs fois Supérieure; elle étoit sœur de feu Mr. Pellot premier President de Rouen, & grande tante de Madame la Marquise de Gesvres.

Une des plus sçavantes femmes du Siècle vient de mourir : Elle parloit & expliquoit l'Hebreu & le Grec avec plus de facilité que plusieurs Docteurs de Sorbonne : Elle s'appelloit Dame Charlotte Marie le Meunier,

nier, qui avoit épouſé en ſeconde noces Mr. Benard de Rezay Preſident en la premiere Chambre des Enquêtes.

Le 20. Août, Mr. Louis-Charles Bernardin de Gigault Marquis de Belfons, Gouverneur du Château de Vincennes, mourut ſubitement n'étant âgé que de 25. ans: Il avoit reçu treize bleſſures à la Bataille d'Hoeſtedt, à la tête de ſon Regiment de Cavalerie: Le Roi a donné ce Gouvernement au Marquis du Chatelet beaufrere du Deffunt, à condition de prendre annuellement pendant dix ans, 4000. livres ſur ſes appointements, pour l'éducation du jeune Marquis de Belfons ſon Neveu, qui n'a que quatre ans.

Le 13. Août, la Duchefſe Douairiere de Devonshire mourut à Londres; elle étoit fille du feu Duc d'Ormond, une des plus Illuſtres familles de la grande Bretagne.

Moliere fait dire à une femme de ſes Commedies.

*Ab! que j'ai de dépis que la Loi n'autoriſe,
De changer de Mari comme on fait de Che-
miſe;*

*Cela ſeroit commode, & j'en ſçai telle ici,
Qui comme moi, ma foi, le voudroit bien
auſſi.*

Si tous les Maris étoient ſemblables à un nommé Young, qui mourut à Londres au mois d'Août, où il a exercé pendant plus de trente ans la Medecine; toutes les femmes ſeroient en droit d'executer le changement que cette Commedienne inſinuoit être ſi neceſſaire aux perſonnes de ſon ſexe: car

ce Medecin épouſa deux femmes, ſans leur donner jamais d'autre ſatisfaction, que,

*D'un Dieu vous ſoit en aide, alors qu'on
éternuë.*

*Dans le remors cuiſant d'une douleur ſe-
cette,*

Souvent ce triſte Epoux,

Vit le train aereglé de ſa femme Coquette,

Et n'en fut point jaloux.

Venons au fait qui a été jugé affez ſingulier pour être placé dans les Regiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St. Gilles à Londres.

Le Medecin Young, ſous l'habit d'homme, a caché le ſexe oppoſé juſques à ſa mort : il s'eſt marié deux fois : ſa première femme, qui mourut il y a quelques années, n'a jamais fait éclater les chagrins qu'elle a dû reſſentir de l'incapacité de ſon Epoux. Il ſe remarqua peu de tems après ; cette ſeconde femme qui n'étoit rien moins que Veſtale, déclara aux Magiſtrats que ſon mari n'étoit qu'une femme ; mais comme elle menoit elle-même une vie ſcandaleuſe, ſes plaintes furent rejettées : on crut qu'elle étoit du nombre de celles dont un Poète a dit :

Les crimes d'une femme augmentent ſa careſſe,

Pour un pauvre mari,

Et ſes baiſers trompeurs cachent avec adreſſe

L'amour d'un favori.

Enfin le faux mari Medecin Anglois, étant mort ; ſa femme renouvela ſes plaintes, & l'on trouva qu'elles étoient legitimes ; après qu'on eut fait la viſite du cadavre. Cette
avan-

des Princes &c. Octobre. 1710. 297
aventure a été pendant plusieurs mois, & l'est
encore, le sujet de l'entretien des conversa-
tions les plus enjouées & les plus sérieuses.

La jeune Princesse dont Madame Royale
de Lorraine accoucha au mois de Juillet,
mourut environ six semaines après sa nais-
sance.

A D D I T I O N.

C'EST le 5. du mois de Septembre, que
les Alliez investirent Aire & St. Venant *Aire & St.*
pour en faire le Siège : on employe à cette *Venant in-*
entreprise 60. Bataillons & 46. Escadrons : le *vestis. &*
Prince d'Anhalt Dessau commande au Siège *assiégés.*
d'Aire, & le Prince de Nassau Frise au Siège
de St. Venant.

Le 19. Septembre dernier, un détachement
d'environ 6000. hommes sorti de diverses
Garnisons, & commandé par le Chevalier *Convoi*
de Luxembourg, attaqua à Yves St. Eloi un *battu &*
Convoi fort considérable que les Alliez fai- *ruiné.*
soient conduire à leur Armée, composé d'en-
viron 60. batteaux chargés de Canons, pou-
dres, bales, bombes, farines, & autres cho-
ses nécessaires pour les Sièges d'Aire & de St.
Venant, & pour la subsistance de leur Ar-
mée : l'escorte de 12. à 1300. hommes Caval-
lerie & Infanterie, commandée par Mon-
sieur Ginckel, fut battuë, près de 30. à 36.
batteaux détruits & brûlés, 200. hommes
noyés, beaucoup de tués, & 300. hommes
faits prisonniers; le fracas fut terrible & si
épouvantable, que l'on auroit dit que le
monde alloit finir; les Alliez firent divers dé-
tachemens pour couper les troupes François-
ses dans leur retraite, mais ils arriverent trop
tard, elles étoient rentrées dans leurs Garni-
sons:

sons: cette perte très considérable en foire tardera, sans doute, les deux Sièges que les Alliez font actuellement.

Bataille
de Sarrago-
sse.

Le 9. Septembre le Sr. de Feultrie arriva à la Haye venant d'Aragon, d'où il fut délégué par le Général Belcassel, le 22. Août pour venir porter aux Etats Généraux la première nouvelle du gain de la Bataille de Sarragoisse: ses fatigues & les frais de sa course, ont paru fort inutiles, puis que, quoi qu'il ne soit parti que deux jours après la Bataille, il n'a rien rapporté de certain, dont les nouvelles d'Espagne venues par Paris, n'eussent déjà informé les Hollandois; cependant les Etats Généraux ordonnerent à cet Exprés de dresser une Relation de ce qui s'étoit passé à cette journée; on croyoit par là de satisfaire à l'impatience publique: mais lors que cette Relation eut été mise sous la presse, on fut surpris de n'y trouver aucun détail, & de n'apprendre qu'en termes généraux, qu'il y avoit eu le 20. Août une Bataille près de Sarragoisse, que les Espagnols l'avoient perdue, & que les Alliez l'avoient gagnée, ce qu'on sçavoit déjà dix ou douze jours avant son arrivée.

Voici comme le Sr. de Feultrie s'explique après avoir donné le précis des dispositions de la Bataille: il dit, Toute l'Armée Espagnolle plia & fut mise en déroute: je ne sçai point le détail au juste, mais je crois qu'il y a plus de trois mille hommes tuez, & bien cinq à six mille prisonniers, 22. pièces de Canon, bien 60. Drapeaux & plus.

Voilà un recit bien succinct pour un homme qui a fait une course d'environ 300. lieues.

F I N.